

acteur et actrice d'un monde humaniste

camaraderie

LE MAGAZINE DES *francas*

juin 2021 / n°333





A lors que l'année prochaine, les électeurs et électrices seront appelés aux urnes dans un moment républicain particulier, celui des élections présidentielles et législatives, *Camaraderie* a décidé d'interroger le triptyque républicain « Liberté, égalité, fraternité », à partir du rôle politique et émancipateur des éducateurs et éducatrices. Ce numéro ouvre la série, en s'attachant à la question de la liberté.

Si le législateur français a défini les libertés qui sont garanties aux citoyen·nes, libertés publiques qui conjuguent libertés et droits fondamentaux, libertés individuelles et collectives, quel est le rôle des éducateurs dans cette construction de l'exercice de la liberté, dans cet apprentissage ? Comment accompagner le processus éducatif qui fait de la liberté une conquête progressive pour les plus jeunes ? Plusieurs expériences concrètes montrent dans ce numéro comment apprendre aux enfants et aux adolescent·es à se déplacer en autonomie, à concevoir et réaliser des projets seuls ou en groupe, comment leur permettre de choisir leurs activités, leurs loisirs et de prendre au part aux décisions qui les concernent. D'autres témoignages illustrent les démarches à privilégier pour laisser la liberté de jouer, d'action à hauteur d'enfants et favoriser les relations sociales entre pairs et avec les adultes...

Mais faire la part belle aux pédagogies et à l'apprentissage de la liberté ne peut occulter les menaces qui pèsent aujourd'hui sur les libertés : sur les libertés associatives à travers plusieurs mesures de la loi confortant le respect des principes de la République, sur les libertés des mineurs à travers une réforme de la justice des mineurs qui privilégie le répressif sur l'éducatif et qui amènent à questionner : peut-on éduquer en enfermant ? ■

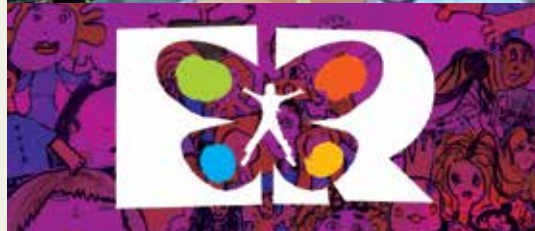
La rédaction

camaraderie

le magazine des Francas
n°333 / juin 2021

sommaire

- 3 QUESTIONS DE PRINCIPE**
Audrey Baudeau & Mathilde Guerder-Laforêt
Les associations, espaces de liberté pour les enfants et les jeunes
- 4 INITIATIVES / EXPRESSIONS LIBRES !**
L'égalité hommes-femmes, parlons-en !
La liberté a un prix
Une formation civique et citoyenne en visio-conférence
- 6 MON ENGAGEMENT !** Samir & Marion
Solidaires volontaires !
- 7 AGIR : MODE D'EMPLOI**
La parole des enfants en actes !
- 8 FORMATION**
Des stages de formation générale d'animateurs et d'animatrices en autonomie
- 9 DOSSIER**
Liberté !
- 17 ACTION E-DUCATIVE**
Droits dans son net !
- 18 L'ENFANCE ICI ET AILLEURS**
« Peut-on éduquer en enfermant ? »
Une réforme de la justice des mineurs qui privilégie le répressif sur l'éducatif
- 20 CITOYENS DU MONDE**
En Guinée, une jeunesse avide de démocratie
- 21 TOUR D'EUROPE**
Trampoline, l'animation à l'heure de l'interculturel
- 22 ON EN PARLE**
- 23 FRANCAGENDA**
- 24 PORTRAIT** Claire Hédon
Faire valoir ce que de droit





< Audrey Baudeau

Mathilde
Guerder-Laforêt >

de nature judiciaire, deviendrait administratif : c'est l'administration qui pourrait décider et procéder aux sanctions.

L'article 7 impose en outre une remise en jeu de l'agrément de jeunesse et d'éducation populaire (JEP) tous les cinq ans. En soit, ce n'est pas un problème, mais pourquoi l'agrément JEP arrive-t-il dans cette loi à ce moment-là ? Il faut se souvenir que son nom initial était Projet de loi de lutte contre les séparatismes...

Enfin, avec l'article 8, vont devenir imputables à une association des agissements commis par un de ses membres. Cela fait peser une responsabilité exorbitante sur les dirigeant-es associatifs, le plus souvent bénévoles. D'autant que notre secteur essaie de faire monter en responsabilités les jeunes. Ça

pré-ados, aux ados et auquel ils sont attachés. Avec le confinement, des accompagnateur·rices ont posé la question aux jeunes de savoir s'ils voulaient continuer ou arrêter l'ATEC. La plupart ont voulu aller au bout de leur projet. Certains ont dû arrêter, mais sont allés chercher d'autres jeunes pour continuer à faire vivre l'association. Les enfants n'ont pas souvent la liberté de s'exprimer et d'agir entre pairs. Les ATEC leur créent un espace à eux, dans lequel ils peuvent proposer et être écoutés.

Mathilde Guerder-Laforêt :
Dans le cadre des dialogues structurés, les jeunes s'expriment-ils sur la liberté associative ?

Audrey Baudeau : Oui, dans le cadre de Provox, le nom donné en France au dialogue structuré et que le Cnajep anime – le dialogue structuré étant une méthode pour faire participer les jeunes à l'élaboration des politiques de jeunesse européennes. Les associations sont des espaces de confiance pour les jeunes, à l'inverse d'une certaine défiance à l'égard de structures politiques ou syndicales. Ce qui ressort pour eux du fait associatif, c'est qu'on peut expérimenter, rater, apprendre, etc. Et il y a cet esprit de liberté, car ils y voient un espace de créativité, d'inventivité, à plusieurs, entre pairs : on a le droit de faire des choses originales dans une association, on a le droit de rêver. Il y a un champ des possibles.

Ce qui rejoint notre première question : le projet de loi confortant les principes de la République instaure une défiance à l'égard des associations. Qu'il y ait des questions importantes posées par le projet de loi, c'est probable, mais le rapport avec les associations est à chercher. Il s'agirait plutôt de soutenir la liberté et l'inventivité associative dans le contexte actuel ! ■

Audrey Baudeau,
délégue générale du Cnajep,
le Comité national et international
des associations de jeunesse
et d'éducation populaire.

Mathilde Guerder-Laforêt,
chargée de programme
aux Francas du Puy-de-Dôme
et de l'Allier, notamment des
Associations temporaires d'enfants
citoyens (ATEC) et de leur suivi.

Les associations, espaces de liberté pour les enfants et les jeunes

Alors que le projet de loi confortant le respect des principes de la République est en discussion parlementaire, Audrey Baudeau, déléguée générale du Cnajep, et Mathilde Guerder-Laforêt, chargée de programme aux Francas du Puy-de-Dôme et de l'Allier, échangent sur les questions que pose cette loi et sur ce que représentent les associations pour les jeunes et les enfants.

Mathilde Guerder-Laforêt :
Comment le Cnajep analyse-t-il les changements apportés par le projet de loi confortant le respect des principes de la République du point de vue de l'engagement associatif ?

Audrey Baudeau : De notre point de vue, il vient réduire la liberté associative. Dans ses articles 6, 7 et 8, en particulier. L'article 6 ajoute à toute demande de subvention par une association la signature d'un contrat d'engagement républicain. Or, la plupart des principes prévus par ce contrat sont déjà obligatoires. Pourquoi ajouter du contrôle ? Autres éléments inquiétants, notamment pour nos associations d'éducation populaire, qui sont des associations militantes : le fait de s'abstenir d'un prosélytisme abusif, ou de s'abstenir de toute action de nature à constituer une menace pour l'ordre public. En soit, ces principes sont incontestables, mais c'est la marge d'interprétation qui est inquiétante. Qu'est-ce qu'un prosélytisme abusif ? Or, le pouvoir d'arbitrage, qui était jusque-là

ne va absolument pas les encourager à se lancer.

Audrey Baudeau : Avec le dispositif des ATEC, aux Francas, ne voit-on pas justement une envie d'engagement chez les enfants ?

Mathilde Guerder-Laforêt :
Oui, avec les ATEC, les associations temporaires d'enfants citoyens, les enfants peuvent exercer leur droit à agir, à s'exprimer, à participer. C'est une initiation à la vie associative. Et l'apprentissage d'une certaine liberté aussi, puisque l'accompagnateur·rice doit accepter de se plier au projet des jeunes, ne pas interférer : les enfants font leurs statuts, choisissent leur mode de gouvernance. J'ai souvenir d'une ATEC créée à la suite d'une autre et dans laquelle les enfants se sont rendu compte que le mode de gouvernance type avec président·e, trésorier·e, etc. ne leur convenait pas. Ils ont opté pour un mode de gouvernance dans lequel tous les jeunes inscrits au centre de loisirs avaient voix au chapitre. C'est intéressant. C'est un dispositif qui correspond bien aux

L'égalité hommes-femmes, parlons-en !

L'association départementale des Francas de Charente anime depuis quelques mois des ateliers Graines de philo dans une classe de 3^e nommée classe « Avenir » pour sa forte orientation vers le milieu professionnel. Les ateliers sont menés en partenariat avec le centre social de la commune. Les dernières thématiques abordées ont été : les addictions, l'égalité hommes-femmes, l'argent, le travail et les préjugés.

Lors de ces ateliers, le groupe classe est scindé en deux afin de permettre un roulement sur les animations proposées. Au programme des après-midis, un atelier Graines de philo et une sensibilisation sur la même thématique animée en parallèle par le centre social. Les thématiques sont choisies par les jeunes selon leurs envies et leurs intérêts. L'objectif des séances est d'aborder des sujets d'actualité en groupe, y réfléchir, apprendre et échanger.

Par exemple, aux alentours du mois de mars, la thématique de l'égalité hommes-femmes a été choisie pour l'atelier. Durant la phase de sensibilisation, les collégiens ont pu en apprendre davantage sur les grandes dates de l'histoire du droit des hommes et des femmes et ses évolutions via des jeux et supports conçus par l'association départementale et contenus dans la malle pédagogique nommée « Maëlle & Camille ».

Être libre d'être celui ou celle qu'on souhaite...

Durant l'atelier Graines de philo, les élèves se sont questionnés autour du genre et des codes qui y sont associés. Impossible pour un homme de porter des vêtements de femme et vice versa,

même si l'on remarque que « les filles vont plus vite dans les rayons hommes que les garçons dans les rayons femmes ». Pour eux : « il faut pouvoir reconnaître un homme d'une femme et cela passe par l'apparence ». « Impossible de casser les codes habituels et d'accepter un garçon avec du vernis à ongles par exemple. » Cependant, ils ont conscience que : « chacun est libre d'être celui qu'il souhaite » mais selon eux : « il faudra une grande force pour assumer ses choix face aux regards des autres » et c'est ce qui les effraie. Il a également été difficile d'imaginer que des inégalités entre les hommes et les femmes étaient encore possibles et qu'elles étaient inhérentes aux comportements ancrés et inconscients. La question des inégalités au travail a également été abordée avec beaucoup d'incompréhensions face aux a priori dont ils ont été témoins dans leur vie. « Un homme ou une femme n'a pas à avoir un traitement différent au travail. » L'ensemble du groupe souhaite que cela change et s'accorde pour dire qu'il faudra du temps pour que tout cela entre dans les habitudes. ■

Ophélie Meunier,

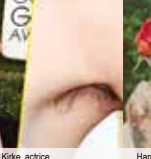
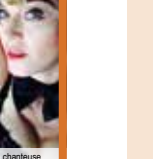
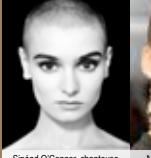
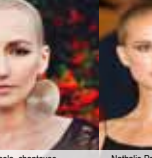
coordinatrice de l'action éducative départementale aux Francas de Charente

Les associations départementales des Francas de Normandie sont partenaires, depuis 2019, de la région Normandie dans le grand projet « Normandie pour la paix ».

Outre leur participation au forum Normandie pour la paix pour co-animer des temps de réflexion, de débats sur ce que représente la paix, la valorisation des actions en faveur du vivre-ensemble dans les structures socioéducatives et la perspective de monter des projets interculturels et internationaux, les Francas du Calvados et de Seine-Maritime ont travaillé avec leurs volontaires en service civique pour proposer une candidature pour le prix Liberté.

Les Francas de Vaucluse proposent depuis plusieurs années des cycles de formation civique et citoyenne à l'intention des volontaires engagés dans une mission de service civique. Cette formation est basée sur les valeurs des Francas en lien avec les valeurs de la République française à travers un contenu adapté, visant à sensibiliser les volontaires sur leur place de citoyen·nes. Les contraintes sanitaires ont obligé à en revoir la forme.

Durant la formation civique et citoyenne, articulée autour de plusieurs modules et qui se déroule sur deux journées, les volontaires issus de diverses structures du Vaucluse sont amenés à se rencontrer et à échanger sur leurs rôles et leurs missions dans le cadre de leur service civique.

Les filles peuvent-elles aimer les voitures ? 	     
Les filles peuvent-elles aimer le foot ? 	    
Les filles peuvent-elles avoir des poils ? 	     
Les filles peuvent-elles avoir les cheveux rasés ? 	     

La liberté a un prix

En effet, la région Normandie, en partenariat avec l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix, propose à la jeunesse du monde entier de désigner chaque année une personnalité ou une organisation engagée dans un combat exemplaire en faveur de la liberté. Comme s'engagèrent ceux qui, au péril de leur vie, débarquèrent le 6 juin 1944 sur les plages de Normandie.

Avec l'aide de Marceau, ancien volontaire en service civique sur l'engagement, nous avons rassemblé les volontaires des Francas du Calvados trois lundis de suite pour jouer, échanger, débattre et choisir une candidature à présenter au prix Liberté, puis avec les volontaires de l'association départementale de Seine-Maritime, pour échanger sur les candidatures choisies.

Lino et Héloïse racontent : « Ils nous ont amené le projet sous forme de petits jeux, de petits débats, de manière très sympa. » Ensuite, « nous devions rassembler six associations ou personnalités locales ou internationales et les présenter aux autres participants. Cela m'a permis de découvrir des combats et des démarches associatives près de chez moi mais aussi dans le monde ».



Une notion abstraite à s'approprier

Pour Héloïse, après un temps d'échange sur ce que représente la liberté pour chacun-e des participant-es : « La liberté est régie par des droits,

elle est abstraite, culturelle mais surtout propre à chacun. » « Le prix Liberté est donc un bon moyen pour s'approprier cette notion mais aussi pour continuer à la défendre. »

Le travail de recherche a permis à chacun de se sensibiliser à un ou plusieurs combats mais aussi de pouvoir le partager : « J'ai aussi pu parler de ce combat autour de moi du fait que je m'étais bien imprégnée de celui-ci. »

Enfin, pour Antoine : « En m'investissant dans le prix Liberté je me suis investi dans une cause qui me tient à cœur, ce qui est déjà très satisfaisant en soi. De plus, une fois que nous avions choisi une cause à défendre, celle-ci m'a apporté une connaissance plus profonde de l'actualité à travers le monde me poussant alors à me renseigner sur celle-ci. En conclusion, je dirais que le prix Liberté m'a apporté des connaissances et l'envie de savoir ce qui se passe dans mon monde, tout en me permettant d'y être acteur. »

Le groupe calvadosien a choisi de proposer le combat de Raphaël Glucksmann, qui milite en faveur des Ouïghours, et les volontaires de Seine-Maritime celui de Assa Traoré, militante antiraciste.

« C'était vraiment intéressant et cela donne envie d'y participer de nouveau l'année prochaine et pourquoi pas même d'y participer en tant que jury ! » ■

Lise Deparis, coordinatrice jeunesse et engagement aux Francas du Calvados.

Une formation civique et citoyenne en visio-conférence

Les 27 et 28 janvier derniers, les mesures sanitaires ont contraint les Francas de Vaucluse à proposer cette formation pour la première fois en visio-conférence. Pour cela, il a été décidé de conserver les contenus et d'adapter la forme. La difficulté étant de conserver la place essentielle des échanges et le caractère interactif de cette formation, qui sont les éléments clé de la démarche pédagogique.

Pour ce faire, des outils tels que le nuage de mots ou le tableau matriciel ont été mis en place, et des applications comme Whats app ont été utilisées. A travers ces outils, les participant-es ont pu s'exprimer en temps réel (attentes, interrogations, perceptions...). Le recueil de ces expressions a permis à l'équipe de répondre au mieux à leurs questions.

Recréer un climat convivial en distanciel

La seconde partie de la formation étant axée sur la citoyenneté et le sens de l'engagement, des supports



vidéo ont servi d'appui, à partir desquels les quatorze participant-es ont réagi et débattu. Dans un premier temps des petits groupes ont été formés et ont travaillé sur des réseaux annexes (Whats app, Messenger) sur les institutions, la laïcité, la citoyenneté. Ces travaux de groupe ont été suivis d'une restitution en plénière et ont donné lieu à des échanges inter-

actifs à partir des représentations et des réflexions des volontaires. La discussion a été très animée, extrêmement riche et pertinente. On s'est aperçu que, si les valeurs de la République sont bien intégrées par les jeunes, ils et elles ont des perceptions différentes de leur place en tant que citoyen-nes en fonction de leur vécu et de leurs expériences.

Cette formation en distanciel a été conduite par trois formateurs de l'association départementale. Ce temps de formation se veut convivial et participatif, la crainte était alors de ne pas réussir à instaurer ce climat et cette dynamique de groupe, auxquels participent les temps informels de ce type de rencontre (pauses, déjeuner pris en commun...). Or, nous pouvons nous féliciter de la réussite de cette formation qui a donné lieu à des échanges très riches : les volontaires ont travaillé en petits groupes, les plénières ont été animées, riches et dynamiques, et le retour sur les attentes des volontaires positifs à tous points de vue. ■

Sophie Bojadet, animatrice départementale aux Francas de Vaucluse



© D. Lefilleul / Le fil graphique

Solidaires volontaires !

Dès le début de la crise sanitaire, l'union régionale des Francas d'Occitanie a souhaité apporter sa contribution à la période avec la parution de newsletters spéciales, à la fois pour maintenir le lien avec le réseau comme entre ses membres, et pour permettre la diffusion des nombreuses initiatives solidaires existantes en région.

La présidente du groupement d'employeurs des Francas d'Occitanie et administratrice, Nadège Moguen, rappelait alors l'importance de chaque rencontre, des expressions et des émotions qu'elles suscitent. Un recueil de paroles de stagiaires de la formation professionnelle qui étaient pour certain-es engagé-es sur des accueils solidaires avait alors été organisé.

La continuité de l'activité pendant le premier confinement avait donné l'occasion à Marion et Samir de partager leurs expériences sur leurs situations de travail, les adaptations nécessaires et leurs ressentis.

**Samir, 28 ans,
alors stagiaire en BPJEPS
Loisirs tous publics
à Montpellier,
promotion 2020-2021**

« Pendant le confinement, j'ai été appelé par mon responsable de structure, pour me prévenir que l'accueil de loisirs de Rochefort-du-Gard (30) ouvrait pendant la période de vacances scolaires pour les enfants du personnel soignant.

La crise sanitaire qui a frappé la France a engendré un total

changement au niveau de ma pratique professionnelle, des quotas différents entre animateurs et enfants avec des barrières invisibles que je devais tenir. Entre la peur d'être infecté par le virus et la totale méconnaissance des nouvelles façons de travailler, cela était très perturbant !

À savoir que le métier d'animateur est constamment en évolution et cela engendre une perpétuelle remise en question sur nos pratiques professionnelles. Notre savoir-faire et notre expérience nous permettront d'envisager une certaine évolution pour l'après-confinement. »

**Marion, 27 ans,
alors stagiaire en BPJEPS
Loisirs tous publics
à Montpellier,
promotion 2020-2021**

« J'ai travaillé pendant la période de confinement auprès de personnes de plus de 60 ans et leurs aidants au service animation de mon association gardoise. Des permanences ont été mises en place, permettant aux salarié-es en première ligne de s'équiper pour se protéger avec le pôle de l'aide à domicile des seniors et au retour d'hospitalisation.

Nous avons pris contact chaque semaine avec les seniors, réalisé leurs courses, les avons équipés de tablettes pour se divertir et communiquer avec leurs familles.

Nous avons également commencé des animations à distance. Pour cela, nous nous sommes rendus devant leur domicile avec des masques et leur avons donné des petites choses à faire. Par exemple, des boîtes en carton avec des chocolats pour remercier les personnes qui travaillent. Leurs pensées et souvenirs ont été par ailleurs récoltés en vue de créer un livre.

Forcément, cette crise a modifié nos façons de travailler, nous avons perdu tout le côté convivial avec les sorties, rencontres, moments café tous ensemble. Mais nous avons essayé tout de même de préserver au maximum le contact et de donner des activités, non pas pour dire qu'elles font quelque chose, mais parce que toutes ces personnes veulent se sentir utiles et elles le sont. Elles ont d'ailleurs réalisé pour notre structure une décoration permettant de remercier à nouveau toutes les personnes qui travaillent en ce moment. Leur slogan : "votre métier, notre fierté, merci".

Après le confinement la principale évolution pour nous a été de leur apprendre à mettre un masque et à respecter les gestes. La mise en place de temps de discussion a été favorisée pour pouvoir parler de tout cela et reprendre contact, certaines personnes ne parlant qu'à nous et n'ayant aucun contact avec les autres. Un projet "nouvelles technologies", pour leur apprendre à se servir de tablettes et pour se divertir, a également été développé par la suite.

En tous cas, ce qui est important avant tout, c'est le public et, malgré les circonstances, il faut le mettre en avant. Je les remercie pour ce qu'ils et elles ont fait et font encore. »

Merci à Marion et Samir pour leur contribution et leur action solidaire en cette période de crise ! ■

Propos recueillis par
**L'équipe de la commission
Information-communication
des Francas d'Occitanie**
(Anne-Flora Morin-Poulard,
Patrick Rigon, Eric Lautier,
Anne-Marie Eguzquiza,
Jeanne Malestroït)

La parole des enfants en actes !

L'accueil collectif de mineurs rime souvent avec activités ! En effet, elles occupent une place centrale dans la vie des structures. Pour autant, s'inscrivent-elles réellement dans une démarche participative de la part des publics accueillis ? Quelques outils de réflexion.

En 2019, les 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) étaient célébrés. Mais selon le Défenseur des droits, une personne sur deux ne connaît aucun de ces droits. Forts de ce constat, les Francas du Jura décident de promouvoir et de mettre en œuvre la CIDE au quotidien dans leurs pratiques. Selon l'équipe, cela doit commencer par la manière d'envisager la place de l'enfant dans la vie du centre de loisirs. Plusieurs interrogations : « Prenons-nous suffisamment en compte la parole des enfants ? » Un large éventail d'activités est déjà proposé, aucune activité n'est imposée et des espaces de jeux libres sont aménagés. « Y-a-t-il suffisamment de temps d'échanges avec les enfants pour prendre en compte leurs souhaits ? » Des moments de régulation quotidiens sont organisés pour recueillir les impressions des enfants : leurs envies d'activités, faire le bilan de la journée, etc.

Le constat est pourtant fait que cette manière de fonctionner n'est pas satisfaisante : le recueil de la parole de l'enfant se réduit souvent à « J'ai aimé/je n'ai pas aimé » et à la question « Qu'est-ce que tu as envie de faire ? ». L'enfant ne sait pas exploiter ses facultés d'expression et les animateurs et animatrices ne savent pas déclencher une parole libre et ouverte.

L'équipe des Francas du Jura s'est alors interrogée sur son organisation et sa manière de travailler : « Permet-elle aux enfants et aux jeunes de participer activement à la vie du centre ? » Une réflexion est alors menée entre un groupe d'adolescent-es fréquentant le centre durant l'été 2019 et l'équipe de direction :

- Que peut-on mettre en place pour que chacun exprime ses besoins, ses envies, puisse faire des choix, donner son avis ?
- Comment organiser le fonctionnement de notre accueil de loisirs pour se sentir responsable et participer activement à la vie quotidienne ?

Plusieurs « espaces d'expression » ont dès lors été proposés pour que les enfants puissent discuter, s'impliquer et donner leur avis. A chaque espace d'expression, une fonction précise :

1 • Les réunions d'enfants : pour s'exprimer sur TOUS les sujets et en particulier sur les activités qu'on a envie de pratiquer. Espaces d'échanges, de concertation et de consensus. Réunion durant laquelle on peut également exposer des problèmes rencontrés et trouver des solutions pour les régler. Les animateurs et animatrices sont là pour réguler la prise de parole. Ils doivent rassurer en considérant que tout ce qui est dit est important et mérite d'être dit !



- Faire le bilan de la période précédente ;
- Proposer et travailler sur les futurs projets ;
- Échanger sur le fonctionnement du centre (bien-être, besoins en matériel, évolutions possibles, etc.).

3 • La boîte à mots : une boîte dans laquelle chacun peut laisser des messages qu'il souhaite adresser au groupe de manière anonyme ou pas. Les expressions de chacun sont lues à l'occasion des réunions. Parfois certaines expressions obligent le groupe à se questionner et débattre. Aucun sujet n'est proscrit et toutes les expressions sont reçues avec la même importance.

Au fil du temps, une évolution dans le comportement des enfants et leur aptitude à s'exprimer était perceptible : une parole beaucoup plus libre et spontanée. De plus en plus d'enfants souhaitent se présenter dans les commissions devenues de véritables organes décisionnels du centre ! Les bilans collectifs servent de supports de travail pour les équipes d'animation qui déclinent leur programme en fonction de ce qui aura été décidé avec les enfants. Les animateurs et animatrices mettent alors en œuvre les projets, doivent adapter leurs modes d'intervention et répondre aux attentes des enfants, y compris en gérant des temps d'inactivités choisis !

2 • Les commissions : les commissions d'enfants se démarquent des réunions d'enfants car la taille du groupe est restreinte. Une commission est animée soit par un enfant soit par un adulte. Les enfants qui y siègent sont choisis par tout le groupe de manière démocratique pour les représenter. Un turn-over est obligatoire afin de ne pas créer « une élite représentative » dans le centre de loisirs. Moins nombreux, les enfants s'expriment en général plus facilement. La commission, qui se réunit une fois par inter-vacances, ne traite pas toujours du même sujet, mais son fonctionnement reste constant :

Mais ce fonctionnement suscite de nouvelles interrogations au sein de l'équipe : Afin d'accompagner les enfants au sein des commissions, des thèmes doivent-ils être proposés ou pas ? Structurants pour les uns, réducteurs pour d'autres. Le mode d'animation des commissions n'oriente-t-il pas trop l'expression sincère et spontanée des enfants ?... Le chemin est encore long pour trouver le juste équilibre entre la prise en compte de la parole de l'enfant et son interprétation par l'adulte. ■

Delphine Guyot, directrice du Centre aéré de Montciel, à Lons-le-Saunier



Depuis trois ans, un groupe de formateurs et formatrices de l'Union régionale des Francas de Bretagne s'est lancé dans une nouvelle formule de sessions de stages de base du BAFA durant lesquelles les stagiaires gèrent la vie quotidienne du stage, au sens large : de la constitution des menus aux achats des denrées et leur gestion, et de la préparation des repas au service et la vaisselle. Un apprentissage de l'autonomie.

< Pendant le stage BAFA à la MFR de Guipry-Messac en juin 2020.
© Francas de Bretagne

œuvre une réelle coopération. Le repas, sa préparation, sa gestion, son organisation est un réel espace d'échange. Cette formule de stage, appréciée par tous les stagiaires, est d'autant plus pertinente que beaucoup sont encore au lycée et vivent chez leurs parents. C'est donc une toute première expérience de restauration collective et de création culinaire. Par rapport aux stages classiques dans lesquels les stagiaires se font servir sans mettre les pieds en cuisine, l'intérêt pédagogique est évident. Par ailleurs, la préparation d'un repas est un support à la réflexion sur le rapport individuel/collectif, sur l'alimentation et la santé, sur la laïcité.

L'organisation de la vie quotidienne en autonomie est enfin l'occasion de réfléchir sur la notion d'intérêt général et celle de l'écoute

Des **stages** de **formation** générale d'animateurs et d'animatrices en **autonomie**

L'idée d'une gestion autonome par les stagiaires eux-mêmes de la vie quotidienne de la session de stage a émergé à partir de ce constat : ce sont des situations que les futurs animateurs et animatrices seront amenés à vivre lorsqu'ils encadreront, par exemple, un mini-camp accessoire de centres de loisirs ou bien un camp d'adolescentes, itinérant ou pas.

Le lieu de stage de la Maison familiale rurale (MFR) de Guipry-Messac, en Ille-et-Vilaine, où s'est déroulée la dernière expérience en date, en juin 2020, se prête parfaitement à ce projet puisqu'elle offre la possibilité d'utiliser de manière autonome les espaces de cuisine et de restauration. C'est d'ailleurs de cette façon que fonctionne toute l'année cette structure qui propose aux élèves-résidents un cursus pédagogique intégrant la vie quotidienne et collective.

Les tâches collectives ont dès lors été considérées comme des temps de formation à part entière pour

“ Vivre ensemble c'est, entre autre, apprendre à coopérer. ”



▲ La cuisine devient un temps convivial !
© Francas de Bretagne

plusieurs raisons. Ces temps très conviviaux favorisent la qualité des relations, l'attention à l'autre, à ses besoins, voire à ses envies lorsque cela est possible. De plus, la gestion de la vie quotidienne porte un nécessaire apprentissage de l'organisation et de la logistique. Il s'agit de vrais savoir-faire manuels et créatifs, notamment en cuisine, qui peuvent être ensuite transmis aux enfants et aux jeunes dans différentes sortes d'accueils collectifs de mineurs. Les fondements de l'organisation collective sont par ailleurs questionnés pour qu'elle soit réellement au service des membres du groupe, pour que chacun joue un rôle pour le bien commun et trouve sa place dans l'édifice collectif.

Autonomie et vivre-ensemble

De fait, la prise d'initiatives, la progression vers l'autonomie des individus et du groupe lui-même est palpable de jour en jour. Vivre ensemble c'est, entre autre, apprendre à coopérer. La vie collective sur des éléments aussi essentiels que les repas, permet de mettre en

individuelle : quelle place a-t-on dans le groupe en tant qu'individu ? À quel moment je lâche prise par rapport à ma liberté, à mes choix, mes préférences, pour faire groupe et pour vivre réellement le « ensemble » ?

Cette formule de stage nécessite néanmoins un investissement supplémentaire de la part des formateurs et formatrices : Emmanuel, Uriel, Emilie et Liza avaient chacun.e la responsabilité d'accompagner un groupe de cinq stagiaires et de les guider sur la diététique, la cuisine, le ménage et la désinfection. Cet accompagnement est proche de ce qu'on peut faire en mini-camp : un peu fatigant mais très concret et convivial (la cuisine et le ménage se font en musique, bien sûr !). D'un point de vue organisationnel, il faut donc un bon taux d'encadrement, d'environ un-e formateur ou formatrice pour cinq voire quatre stagiaires. ■

Catherine Laurent, coordinatrice des formations BAFA-BAFD aux Francas de Bretagne

Emmanuel Pé, directeur d'ACM, militant des Francas d'Ille-et-Vilaine, responsable de formations BAFA.

« Quand on fait ses propres choix, on peut dire qu'on est libre » : c'est ce qu'exprimaient de jeunes enfants de 6/8 ans lors d'un festival Graines de philo avec la conscience du cheminement qui amène à se sentir libre. Quel est le rôle des éducateurs dans la construction de l'exercice de la liberté pour les enfants et les adolescent-es ? Comment accompagner le processus éducatif qui fait de la liberté une conquête progressive pour les plus jeunes ?

On trouvera dans ce dossier des témoignages d'adultes qui quotidiennement invitent des enfants et des adolescent-es à décider ce qu'ils entendent faire, là maintenant, au centre de loisirs, et plus tard, dans leur vie professionnelle. Ceux d'éducateurs qui leur signifient qu'elles et ils peuvent s'exprimer sans entrave, tout en étant attentif à l'autre et aux autres, qui leur permettent d'oser se déplacer de façon autonome. Les Francas agissent pour accompagner par l'action éducative des enfants et des adolescent-es dans des découvertes et des parcours leur permettant de devenir des femmes et des hommes libres et responsables, des esprits libres. ■

p.10 Libertés et émancipation : des conquêtes à foison

p.12 Freins à la mobilité des jeunes en milieu rural, des acteurs de la jeunesse se mobilisent

p.13 C'est quoi la liberté ? Sommes-nous totalement libres d'agir ?

p.14 Des réunions de vivre-ensemble pour s'exprimer et partager

p.15 Jouer en liberté

p.16 Les enfants et les jeunes prennent leurs projets en main !

Ont contribué à ce dossier :
Stéphanie Barzasi, Julie Bouquemont,
Marc Charrel, Sophie Dargelos,
Cristelle Font, Emilie Gratacap,
Manon Lacout, Myriam Mekouar,
Didier Rodet

Libertés et émancipation : des conquêtes à foison

La liberté, dans l'absolu, c'est la possibilité pour l'individu d'agir sans contrainte, d'exercer son libre arbitre. Toutefois, dans une communauté humaine, la liberté est un pouvoir relatif.

Le triptyque républicain « liberté, égalité, fraternité » encadre l'exercice de cette liberté. L'égalité suppose que chacun·e prenne en compte les droits des autres, donc que chacun·e respecte la liberté des autres. La fraternité renforce cette exigence. Étant parents et égaux en humanité, chacun·e doit garantir la possibilité aux autres d'exercer leur(s) liberté(s).

Un corpus législatif précise ces principes, encadrant les libertés. Il fournit des repères visant à protéger et à limiter la liberté de chacun·e. La liberté s'exerce ainsi sous la protection des lois et dans les limites de celles-ci.

Concrètement, le législateur français a défini les libertés qui sont garanties aux citoyen·nes, libertés publiques qui conjuguent libertés et droits fondamentaux, libertés individuelles et collectives : dignité de la personne, droit à la vie privée et à l'intimité, droit et liberté d'aller et venir, liberté d'association, de conscience et liberté économique, droit de propriété.

Quel est le rôle des éducateurs dans cette construction de l'exercice de la liberté, cet apprentissage ?

ACCOMPAGNER UN PROCESSUS ÉDUCATIF

La liberté est une conquête permanente, pour tous les adultes et une conquête progressive pour les plus jeunes. Les coéducateurs accompagnent cette conquête dès l'enfance et dans tous les espaces et les communautés humaines que fréquentent les enfants et les adolescent·es, en s'attachant à développer chez elles et eux leur capacité à se déterminer eux-mêmes et à gérer leurs relations sociales.

Concrétiser cette ambition, c'est apprendre aux enfants et aux adolescent·es à se déplacer en autonomie, à concevoir et réaliser des projets seuls ou en groupe. C'est aussi leur permettre de choisir leurs activités, leurs loisirs et de prendre au part aux décisions qui les concernent.

Il s'agit d'éprouver la liberté, de mesurer ce que les libertés offrent, grâce au respect du cadre dans lequel elles s'inscrivent, tout en respectant l'autre et les autres.

Les centres de loisirs éducatifs sont des espaces

permettant cet apprentissage. Les questions d'autonomie et de vivre ensemble sont inscrites au « fronton » de nombre de projets pédagogiques des centres de loisirs éducatifs. Conjuguées ensemble, elles constituent un parcours éducatif visant la conquête de libertés individuelles et collectives.

Je décide de jouer à la marelle et je construis les règles de ce jeu, seul, puis avec d'autres en prenant en compte leurs propositions de nouvelles règles. Nous voulons tourner une vidéo, nous montons un scénario qui sera respectueux des règles du droit à la vie privée et à l'image. Ils projettent de pique-niquer au plus près d'un lac, mais vont devoir respecter la tranquillité des riverains du lac.

INSTALLER DES ESPACES DE COCONSTRUCTION DE LA VIE DANS LE CENTRE DE LOISIRS ÉDUCATIF Y COMPRIS DANS DES CONTEXTES CONTRAINTS



Avec la crise sanitaire, des libertés ont été restreintes pour les adultes et pour les enfants et adolescent·es. Les différents protocoles sanitaires ont modifié le fonctionnement des centres de loisirs, restreignant les interactions entre pairs, les sorties possibles. Au mieux, les équipes pédagogiques ont explicité les raisons de ces mesures aux enfants et aux adolescent·es, mais dans nombre de structures, elles ont aussi trouvé des modes de fonctionnement permettant de souffler, de prendre le temps et d'investir d'autres modes d'agir. Elles ont de fait développé et expérimenté de « nouvelles » formes de liberté.

Ainsi des équipes pédagogiques témoignent auprès de l'Observatoire des centres de loisirs éducatifs qu'une plus grande place a été laissée aux enfants et aux adolescent·es dans l'organisation des temps durant l'été 2020. Les démarches de participation ont été plus nombreuses que d'ordinaire : « Les enfants nous ont proposé beaucoup d'activités, 3/4 du planning, ils ont été acteurs de leurs loisirs », « le fait d'accueillir moins d'enfants avec un renfort en personnel a permis d'accorder beaucoup plus d'attention à chacun d'entre eux, de proposer

des projets d'animation construits ensemble ».

Pourquoi ne pas poursuivre dans ce sens ? Ces témoignages illustrent en effet les démarches à privilégier, celles qui laissent la liberté de jouer, d'action à hauteur d'enfants avec elles et eux et favorisent les relations sociales entre pairs et avec les adultes... Les enfants et les adolescent·es disent d'ailleurs dans de nombreuses enquêtes – et dans les publications du

^ « Libérez la parole des enfants »
par la SEGPA Migennes 12-16 ans.
© Les Francas / www.enfantsacteurscitoyens.fr



site www.enfantsacteurscitoyens.fr – l'importance qu'ils accordent aux relations tissées avec leur entourage et les personnes côtoyées au jour le jour.

AGIR AU NOM DE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DES MINEURS

Apprendre à mettre en actes les lois garantissant les libertés fondamentales est une mission éducative, mais les lois encadrant celles-ci changent, en fonction d'évolutions sociétales, de contextes particuliers.

Les militant·es de l'éducation se préoccupent des situations de privation de liberté que connaissent des enfants et des adolescent·es vivant sur le sol français. Quelques sujets attirent particulièrement leur attention.

– La loi de mars 2019 de programmation et de réforme pour la justice, visant la mise en œuvre d'un code de justice pénale spécifique aux mineurs, constituait un espoir, celui de voir la justice des mineurs traitée de façon spécifique en lieu et place d'un alignement sur celle concernant les adultes. Cependant le principe de primauté de l'éducatif connaît toujours d'impor-

La liberté est
une conquête
permanente,
pour tous
les adultes
et une conquête
progressive pour
les plus jeunes.

tantes dérogations, notamment s'agissant des mineurs de 16-18 ans.

– Le recours à la rétention des mineurs accompagnés de leur famille reste possible malgré une loi de 2016. Selon le Défenseur des droits : « *Loin de favoriser des alternatives à la rétention des enfants, les mesures prises par la France et leur mise en pratique conduisent à priver de plus en plus d'enfants de leur liberté.* »

– Les mineurs exilés, en transit, mineurs non accompagnés, subissent les politiques sécuritaires de gestion migratoire, sans que soient élaborées, à leur profit, des politiques de protection adéquate.

Les acteurs éducatifs ont un devoir d'alerte sur ces sujets, en sus de leur devoir d'attention, lorsqu'ils sont en face-à-face avec ces publics, localement. Alerte vis-à-vis des autorités administratives, des élu·es... une autre façon d'agir pour la liberté des enfants et des adolescent·es et de revendiquer que l'intérêt supérieur des mineurs soit toujours pris en compte. ■



Freins à la mobilité des jeunes en milieu rural, des acteurs de la jeunesse se mobilisent

La Saône-et-Loire et la Côte-d'Or sont deux départements ruraux connaissant sensiblement les mêmes difficultés quant à la mobilité des jeunes. Des difficultés matérielles liées au faible développement des moyens de transport inter-villages, des difficultés structurelles dues à l'existence de quelques grandes villes et surtout d'une très grande majorité de villages et de très petites villes. Certains professionnel·les de la jeunesse estiment à près de 20 % les jeunes qui rencontrent des freins à la mobilité. La liberté de circuler n'est pas innée, elle s'apprend. De multiples initiatives sont menées par des acteurs de la jeunesse : trois exemples.

DES SÉJOURS À LYON POUR DES JEUNES DE CUISEAUX

Le centre culturel et social associatif de Cuiseaux (71) organise régulièrement des séjours pour les 12-15 ans. Un de ces séjours avait pour destination Lyon. Stéphanie Guidard, directrice du secteur ados nous explique la raison de ce séjour et les peurs ressenties par les jeunes de son territoire.

« Cuiseaux est un village de moins de 2 000 habitants. Les jeunes se connaissent tous. Ils vont dans le même collège de secteur. La première ville à proximité est Louhans dans laquelle se trouve le lycée. À l'issue du collège, ils vont devoir prendre le bus, se retrouver au milieu de 1 500 autres jeunes, rencontrer des jeunes qu'ils ne connaissent pas, changer de rythme. Et après le lycée, ceux qui souhaitent poursuivre des études devront partir à Dijon ou Lyon. On change encore de dimension. Ils seront passés du village à la métropole en quelques années. D'où la nécessité pour nous, centre social, de leur faire découvrir ces environnements urbains. Le séjour à Lyon avait pour principal objectif d'apprendre à se déplacer en ville. À travers un jeu de piste en autonomie, le groupe de jeunes devait se rendre sur des sites touristiques en exploitant les transports

en communs (bus, métro, tram). Pour certain·es, une découverte complète. »

UN ATELIER « QUAND ON ARRIVE EN VILLE » AU COLLÈGE HENRY-BERGER DE FONTAINES-FRANÇAISE

Le collège Henry-Berger est un petit collège de moins de 200 élèves implanté dans le village de Fontaines-Française (900 habitants), à environ quarante minutes de Dijon (155 000 habitants). À l'issue du collège, les jeunes qui poursuivent au lycée iront à Dijon dans les « grands » lycées de la métropole. Témoignage d'Emilie Paperin, professeure d'histoire-géographie, à propos de ce départ, des peurs et questions que cela engendre, et des actions proposées au collège.

« Le départ à Dijon provoque pour une majorité des jeunes un vrai stress. Peur de la taille du lycée, du très grand nombre d'élèves (une classe de seconde correspond aux deux classes de troisième), mais aussi anxiété vis à vis de la ville, de ses risques, de ses habitants, de son organisation, de sa taille. Les jeunes peuvent avoir des représentations fausses de la ville. Ils entendent parler de la délinquance, de certains quartiers par les médias et par les réseaux sociaux. Une grande partie d'entre eux ne vont jamais en famille dans la ville. Ils ne connaissent pas les moyens de transport, ni les contraintes liées au fonctionnement du lycée. Dans le cadre du projet d'établissement, nous proposons plusieurs actions pour aider les jeunes à atténuer ces peurs. Comme par exemple l'intervention des Francas pour un atelier-débats et jeu de rôles sur le départ au lycée. Un atelier qui permet aux jeunes d'exprimer leurs craintes, mais aussi leurs envies, leurs aspirations pour cette découverte d'un autre environnement de vie. »

LES PREMIÈRES SEMAINES DE LA GARANTIE JEUNES, UN TEMPS POUR APPRENDRE À GÉRER SON QUOTIDIEN AVEC LA MISSION LOCALE DE GUEUGNON-CHAROLLES

La mission locale de Gueugnon-Charolles est installée dans un territoire profondément rural. Elle accueille des jeunes qui pour une partie d'entre eux expriment leurs difficultés et leur appréhension à sortir de leur zone géographique. Barbara Semet, directrice de la Mission locale, présente les facteurs pouvant freiner les jeunes dans cette mobilité et le déroulement des premières semaines de la démarche de la Garantie Jeunes.

« Nous avons identifié quatre principaux facteurs : la peur face à la gestion du quotidien si je suis tout seul, les difficultés financières familiales, la question du logement et enfin la peur de l'inconnu. Les questions liées à la santé, à la mutuelle, aux allocations possibles, font peur aux jeunes qui veulent partir. Difficultés pour trouver l'information, pour savoir à qui demander de l'aide. L'accès à un logement pour accepter un travail en ville est devenu très compliqué. Difficulté financière ne permettant pas de se payer un forfait téléphone suffisant pour effectuer les démarches administratives. À cela s'ajoute la crise. Tout cela fait que les jeunes souhaitant partir se former ou travailler en dehors du territoire sont souvent démotivés. L'esprit aventurier n'est plus transmis par les plus vieux. Lors des premières semaines de la Garantie Jeunes, nous nous attachons à informer et cultiver les jeunes sur toutes les problématiques matérielles de la vie quotidienne, ainsi que sur la société aujourd'hui. »

De leur côté les centres de loisirs enfants et ados essayent de proposer régulièrement des séjours, des sorties pour que les enfants et les jeunes puissent découvrir d'autres environnements, d'autres personnes, d'autres fonctionnements. Pour éviter que certains jeunes refusent de monter dans un tram ou sur un escalator par peur ! ■

Didier Rodet, chargé de développement
aux Francas de Saône-et-Loire

C'est quoi **la liberté** ? Sommes-nous totalement **libres d'agir** ?

De tous les grands thèmes philosophiques qu'on peut aborder en ateliers philo avec des enfants et des ados, celui de la liberté paraît incontournable. Ce concept qui revêt de très nombreuses connexions avec d'autres concepts voisins, offre une grande diversité de questionnements.

À lire en liberté

Allez plus loin avec notre partenaire Philéas et autobus, n°33 - Enfin libre !, janvier 2013
www.phileasetautobule.be/dossier/33-enfin-libre/



✓ Myriam Mekouar avec de petites graines de philosophes.
© Les Francas du Finistère



u quotidien, sur le terrain, dans le cadre d'ateliers philo à l'école, dans la cité et au sein des Francas du Finistère, la notion de liberté est souvent abordée avec les jeunes. Ce qui est inspirant, c'est que la question de la liberté interroge aussi bien sur les lois, les règles, le droit et le légal, le légitime, la conscience et l'inconscient, l'obéissance et la désobéissance civile, l'autonomie, l'hétéronomie, la responsabilité, que sur la démocratie, le pouvoir, ou même le bonheur. De plus, les supports inducteurs pour animer et étayer une discussion à visée philosophique sont variés, ce qui permet de pouvoir construire des séquences très diverses en fonction des groupes qu'on aura en charge.

ÊTRE LIBRE, EST-CE FAIRE TOUT CE QU'ON VEUT ?

On va d'abord découvrir qu'on ne peut pas transgresser les lois de la nature : si Superman vole, nous, nous ne le pouvons pas ; nous ne sommes pas des héros de BD. Ces lois naturelles sont plus fortes que notre désir de liberté. En revanche, on peut transgresser les lois juridiques. Alors doit-on tenir compte des règles sociales et collectives pour vivre ensemble et pourquoi ?

Ces lois, ces interdits, entravent nos libertés. Alors qu'est-ce qui nous empêche de désobéir aux lois ? Les lois limitent-elles notre liberté ? La loi se justifie-t-elle toujours d'ailleurs ?

Pense-t-on comme Spinoza que la liberté, ce n'est pas faire tout ce qu'on veut, mais plutôt ce qui peut nous être utile, ce qui sert notre intérêt ? Si les lois limitent notre liberté, peut-on dire aussi qu'elles garantissent notre sécurité et qu'elles nous protègent ? Que pensent les ados de la pensée de Sartre, pour qui, l'homme n'est libre que s'il n'obéit pas aveuglément à la loi et que cette loi n'entre pas en conflit avec sa conscience morale ? Comment nous débrouiller avec la « mauvaise foi » ? Dois-je obéir à une loi qui me paraît injuste ?

ÊTRE LIBRE, EST-CE AVOIR LE CHOIX ?

D'autre part, la question du libre arbitre et du choix est aussi une entrée intéressante pour aborder la notion de liberté : la liberté, est-ce faire ses propres choix de façon raisonnée ? Pour le philosophe Bacon, le vrai pouvoir de la liberté, c'est la connaissance ! On pourra utiliser le Mythe de la Caverne de Platon en se souvenant que ce texte est allégorique et nécessite une interprétation, ce qui permettra de travailler l'habileté de pensée élaborée par notre ami François Galichet¹ : l'interprétation. D'autre part, la liberté est-elle une condition du bonheur ? Pourquoi ne pas envisager aussi d'aborder la pensée de Freud en se questionnant sur l'illusion de la liberté : « Le moi n'est pas maître en sa propre maison », nous dit-il. Nous sommes vampirisés par nos fantasmes, notre subconscient et agissons sous leur contrôle : alors, sommes-nous vraiment libres ?

JE M'ÉMANCEIPE DONC JE DEVIENS LIBRE

Le travail qu'on va accomplir avec ces jeunes dans la construction de leur pensée autonome et complexe les amène sur le chemin de leur émancipation. Or ce travail d'émancipation n'a de sens que s'il est conscientisé. Une réflexion sur la notion de liberté est un moyen très efficace de les aider à prendre conscience que les énigmes

de notre monde appellent rarement une réponse binaire.

Peut-on aussi décider de ne pas se servir de sa liberté ? En quoi la liberté nous donne-t-elle des responsabilités ? C'est bien ou mal que notre liberté soit parfois entravée ? Cela limite-t-il notre part d'humain ? Car parfois, notre liberté empêche les autres d'être libres.

COMMENT ÊTRE LIBRES EN VIVANT ENSEMBLE ?

Nous vivons entourés des autres, et les autres aussi ont besoin de liberté. Il est possible alors de demander aux discutants : pensez-vous

que « ma liberté s'arrête, là où commence celle des autres » ? Peut-on dire que la liberté totale pour chacun est impossible ? Pouvons-nous dire alors qu'accepter de limiter notre liberté, garantit la liberté des autres ? Finalement, être libre, ce n'est pas obéir à rien, mais c'est obéir à soi-même.

NE ME LIBÈRE PAS, JE M'EN CHARGE

L'effervescence intellectuelle et la joie de penser procurée par ce thème si vaste sont la preuve que les enfants comme les adolescent·es ont des choses à penser et à dire : les ateliers philosophiques sont cet espace d'expression où leurs pensées comme leur parole peuvent se déployer, sans crainte d'être jugées ou évaluées. Si l'on souhaite les accompagner dans leur construction de futur citoyen éclairé et actif, la question de la liberté est un bon départ. ■

Myriam Mekouar, vice-présidente des Francas du Finistère, formatrice de formateurs en pratique philosophique Francas

1 – François Galichet : philosophe, membre du Conseil scientifique des Francas et du comité scientifique Graines de philo.





© D. Lefilleul / Le fil graphique

À Decazeville, dans l'Aveyron, on cultive la liberté d'expression des enfants ! L'école élémentaire du Sailhenc et le centre de loisirs associé à l'école (CLAE) ont ainsi institué de longue date une réunion hebdomadaire de vivre-ensemble au cours de laquelle les enfants peuvent échanger sur les projets, les règles de vie ou autres. Manon Lacout, directrice de l'école élémentaire du Sailhenc, et Emilie Gratacap, animatrice référente au centre de loisirs Francas de la ville présentent son fonctionnement.

commençons par un échange sur les questions de calendrier de l'école, les projets en cours ou à venir, ensuite un temps sur les règles de vie, puis les questions diverses », détaille Emilie Gratacap.

Les élèves arrivant en CP ou en cours d'année et qui ne sont pas encore habitués à ces fonctionnements participatifs dans lesquels leur parole est écoutée, s'y font généralement très vite. Les réunions sont menées par les enseignants. Selon le sujet, tout le monde est potentiellement invité à prendre la parole.

Discuter des règles de vie consiste parfois à revenir par exemple sur un incident qui a pu avoir lieu durant la semaine dans la cour de récréation. « Nous réfléchissons alors ensemble sur la manière de faire en sorte qu'un tel incident ne se reproduise pas. Les enfants peuvent faire des propositions, poursuit Emilie. Des projets peuvent aussi directement émerger de propositions d'enfants : l'organisation d'un tournoi de foot, d'un concours de dessin... »

PARTAGER ET FAIRE LE LIEN

Des projets plus larges concernant l'école et le CLAE et toutes les classes peuvent aussi trouver dans ces réunions un lieu de partage et d'animation important. Emilie se souvient en particulier du projet d'écriture d'un livre en 2018-2019 : « Le principe était que chaque classe écrivait une partie de l'histoire : les maternelles ont choisi les lieux et les personnages, et les classes suivantes ont écrit l'histoire. Et chaque semaine, ce qui avait été réalisé passait par les CM2 qui coordonnaient et enrichissaient. Puis une artiste plasticienne, Nathalie Andrieu, est venue en résidence quinze jours pour imaginer et élaborer les illustrations du livre avec les enfants. C'est vraiment lors des réunions de vivre-ensemble que les liens étaient faits entre les classes pour la construction de l'histoire. » Une histoire à l'imagination débridée ! « C'est l'histoire de Marina, une sirène qui part à la recherche de son ami l'iguane, nommé Arcan. Son voyage est long, passe par la montagne, la mer, toujours sous des climats très cléments ! », précise Emilie. Une chose

Des réunions de **vivre-ensemble** pour **s'exprimer** et **partager**

Les réunions hebdomadaires de vivre-ensemble à l'école du Sailhenc, à Decazeville, existent depuis 2005. Presque une institution. C'est dire en tout cas si l'écoute de la parole des enfants à l'école du Sailhenc et les accueils de loisirs Francas de Decazeville bénéficie d'un héritage fort. « Ce sont des réunions hebdomadaires qui font se retrouver l'ensemble des élèves et des enseignants de l'école élémentaire ainsi que Emilie, l'animatrice référente, explique Manon Lacout. Deux élèves, désignés chaque fois, généralement parmi les CM2, sont chargés de distribuer la parole aux élèves qui la demandent en levant la main. Les réunions durent 30 à 45 minutes et sont organisées tous les jeudis en début d'après-midi. » Les réunions se déroulent en trois temps. « Nous

est sûre, « nous voulions les laisser totalement libres, ne pas les bloquer », ajoute Manon.

Selon la directrice, par ailleurs, ces réunions sont un vrai plus : « elles clarifient le fait que les règles sont les mêmes pour tous et pour tous les temps, que l'on soit à la cantine, à l'école, au CLAE. Par ailleurs, il y a un véritable effet d'apaisement. Cette année, par exemple, nous avons eu une classe assez difficile, et l'enseignante s'est rendu compte que durant le temps où ces réunions ont dû être suspendues du fait du protocole sanitaire, l'ambiance de la classe s'en est fortement ressentie : l'absence de ce rendez-vous influait négativement sur l'ambiance du groupe classe. » ■

Propos de **Manon Lacout** et d'**Emilie Gratacap**
recueillis par **Stéphanie Barzasi**

Jouer en liberté



© Centre Aéré permanent de Bron-Parilly

Au centre aéré, tout est pensé pour permettre aux enfants de jouer. Dans ces conditions, n'y a-t-il pas un pléonasme à parler de jeu libre ? Le jeu ne réside-t-il pas dans la liberté ? Liberté de jouer ou pas, liberté de ce à quoi on joue, avec qui, de quelle manière... Dans les animations proposées aux enfants, toutes ces dimensions ne sont pourtant pas toujours présentes. Au Centre Aéré permanent de Bron-Parilly, dans le Rhône, un temps vise à faire vivre le plus possible à l'enfant toutes ces dimensions du jeu : les Coins d'activité à option (CAO) mis en place après le repas.

Les Coins d'activité à option ont été conçus à l'origine dans l'esprit des temps calmes vécus en colonie de vacances. Dans la volonté de respecter au plus près le rythme et les besoins des enfants, il fallait être vigilant à ne pas proposer au moment de la digestion des activités dirigées nécessitant trop d'énergie et d'attention. Pour cela, le temps des CAO propose aux enfants plusieurs « coins d'activité » où ils ont le choix entre différents supports d'activité. Le choix, première condition de la liberté de jouer. Ou le choix de ne rien faire.

Pour que les enfants s'approprient véritablement ce temps comme un temps de jeu, plusieurs conditions sont nécessaires. Si l'objectif est de permettre aux enfants l'activité la plus libre possible, dans une relation éducative, le cadre est tout de même donné par les adultes.

LES CONDITIONS

Du temps

Il faut prévoir du temps en quantité suffisante. C'est ce qui permettra à l'enfant de choisir, ou pas, une activité, de s'y installer, mais aussi de pouvoir en changer. Il faut aussi du temps pour choisir de ne rien faire.

Ce temps doit être récurrent, ne pas dépendre d'un programme ou d'une volonté d'animateur. Il doit être en quelque sorte institutionnalisé. Au Centre Aéré de Bron, qu'il pleuve, qu'il vente, ce temps est prévu tous les jours après le repas pendant une heure.

Des espaces

Dans la mesure du possible, l'espace de chaque coin d'activité doit être différencié. Cela confère au choix des enfants une dimension physique. On choisit aussi avec son corps, avec ses pieds. Le passage d'un espace à l'autre permet des prises d'autonomie réelle de la part des enfants.

Des activités

La nécessité du choix implique de proposer plusieurs activités. Celles-ci sont déterminées en fonction de critères tels que la brièveté des parties, la possibilité de les écourter, la faculté de modifier les façons de jouer. On parlera plus volontiers de supports à l'activité. On veillera à ce qu'ils soient peu codifiés de façon à favoriser une pratique

autonome. Au Centre Aéré de Bron-Parilly, on trouve un coin ping-pong, un coin jeux de société, un coin lecture, un coin jeux d'adresse, les balançoires ou encore la cabane à grimper.

Des adultes

Il faut des adultes présents, disponibles et discrets. L'animateur, tout en veillant à la sécurité physique et affective, doit être capable de s'effacer devant l'initiative des enfants. Il doit garder un regard global tout en restant disponible pour une relation interindividuelle. Il doit rester ouvert aux idées d'un petit groupe pour les aider à aller au bout tout en anticipant sur les modes de régulation de conflits potentiels ou d'envies contradictoires. Au Centre Aéré de Bron-Parilly, l'animation des CAO fait l'objet d'échanges fréquents lors des réunions de préparation.

LE COIN DES BUISSONS

Un coin spécifique incarne particulièrement l'esprit de ces CAO : le coin des buissons. Labyrinthe de fragon – petits buissons aux feuilles piquantes –, coin à la fois hostile et attirant, agrémenté de souches d'arbre et de branches mortes, ce lieu prend vie par l'unique présence d'enfants qui choisissent de venir y jouer. Un lieu emblématique qui a marqué des générations d'enfants, où des pratiques ont perduré, d'autres se sont créées, d'autres ont disparu. Les buissons sont investis par les enfants comme une micro-société qu'ils organisent entre eux autour de cabanes, de rôles, des règles qu'ils et elles créent, évoluant en fonction des conflits, des trocs... Les voleurs sont seuls à avoir le droit de voler bois, cailloux et marrons, les policiers peuvent les attraper et les mettre en prison, les magasins peuvent vendre des branches pour parfaire une cabane contre un nombre de marrons. Se sont créés des instituts de beauté avec du maquillage fait de briques concassées, des pizzerias avec pizzas en land'art, des cabanes simples ou complexes, des alliances et désalliances, des sociétés en paix avec la nomination d'une reine des Buissons gérant les conflits, des conseils des Buissons pour se mettre d'accord sur les règles entre enfants... Rien d'autre qu'un lieu de nature en apparence mais riche d'histoires et de pratiques qui ne vit que par l'imagination et l'envie d'échanges de ses habitants. Il y a toujours un côté magique à voir des enfants ne plus être « en activité » pour enfin « jouer ». ■

Cristelle Font et Marc Charrel,
respectivement directrice et ancien directeur
du Centre Aéré permanent de Bron-Parilly



© Centre Aéré permanent de Bron-Parilly

Les enfants et les jeunes prennent leurs projets en main !

Le Centre Social et Culturel – Foyer pour tous de Saint-Brice-Courcelles accueille des enfants et des jeunes à partir de 3 ans sur les périodes extrascolaires mais aussi lors des temps périscolaires qui ont lieu le matin, lors de la pause méridienne et après la classe. Durant ces temps, les enfants et les jeunes peuvent se retrouver, participer, jouer, vivre des animations et « s'animer ».

Le conseil des enfants a lieu lors de la pause méridienne. Il comporte seize enfants de 7 à 13 ans, qui s'inscrivent à ce conseil suite à la présentation des objectifs et du fonctionnement faite par l'animatrice.

En effet, elle se déplace de groupe en groupe pour permettre une présentation quasi-individuelle et pour faciliter les premières questions des enfants. Ce conseil a également pour objectif de formuler leurs rêves, d'échanger et de réfléchir ensemble à ce que les enfants souhaitent pour leur structure, leur vie quotidienne, leurs idées et surtout de pouvoir les concrétiser. Ils sont accompagnés d'une animatrice qui laisse libre court à leurs propositions. Lorsque ce conseil a débuté, en début d'année scolaire, les enfants avaient tous formulé le souhait de pouvoir aider, être utiles (devenir un refuge pour les animaux abandonnés, aller en Afrique pour construire des puits...).

MENER UN PROJET DE BOUT EN BOUT

Au fur et à mesure de leurs échanges, le conseil des enfants a souhaité mettre en place un projet autour de l'environnement dans leur commune. Leur souhait premier était de pouvoir sensibiliser leurs pairs et les habitants de Saint-Brice-Courcelles. Ils ont été acteurs de ce projet du début à la fin : présentation de leur projet au directeur de la structure et au maire de la commune, proposition de date, rencontres de partenaires, bilans et suites à donner.

▼ « La liberté des enfants »
École nationale - Marseille
(Bouches-du-Rhône).
© Les Francas / www.enfantsacteurscitoyens.fr

UN AUTRE CONSEIL VOIT LE JOUR

Le club des jeunes s'est formé quasiment en parallèle du conseil des enfants. Il a pour objectif de permettre aux jeunes de se retrouver au sein de la structure et de proposer différentes actions autour de la vie locale. C'est ainsi que les jeunes ont pu mettre en place des temps festifs en lien avec une association de personnes âgées. En effet, les 10-13 ans ont été force de proposition pour rencontrer leurs aînés et mettre en place des temps d'échanges et un goûter. Ils ont également construit différentes activités sportives, manuelles et des grands jeux pour les plus jeunes.

LA PAROLE DES PLUS JEUNES

Dans cette structure, la place de l'enfant est centrale. Au-delà des clubs et conseils déjà cités, les enfants accueillis lors du périscolaire du soir ont l'occasion de choisir les activités proposées par l'équipe de profes-

Ce conseil a également pour objectif de formuler leurs rêves, d'échanger et de réfléchir ensemble à ce que les enfants souhaitent pour leur structure, leur vie quotidienne, leurs idées et surtout de pouvoir les concrétiser.

sionnelles. En effet l'équipe d'animation propose tous les trimestres différentes activités de découverte en lien avec les associations et structures locales. C'est ainsi que les enfants accueillis en périscolaire en fin de journée ont pu déjà participer à des ateliers de découverte autour de la musique, de la pratique sportive telle que le handball, de la pratique artistique telle que la poterie. Les animateurs et animatrices mettent un point d'honneur à expliquer les activités de découverte aux enfants, avec des supports visuels, en faisant intervenir en amont les membres des autres associations. L'équipe d'animation s'appuie ensuite sur le retour des enfants lors de temps où les enfants ont libre choix de s'exprimer et surtout de pouvoir apporter leur vision, leurs envies et d'être acteurs lors des différents bilans et évaluations de ces actions. Certains de ces ateliers ont créé par la suite des envies des enfants de s'inscrire dans des disciplines musicales, artistiques et sportives. De plus, l'argumentation et l'esprit critique sont développés lors de ces différents temps d'échanges entre les enfants et les membres de l'équipe d'animation. ■

Julie Bouquemont, chargée de développement
Marne – Ardennes aux Francas du Grand-Est





© Freepik.com

Droits dans son net !

La plateforme pédagogique Educadroit.fr n'est pas nouvelle pour les lecteurs de *Camaraderie*. Lancée en 2017 pour sensibiliser les enfants et les jeunes au droit, à leurs droits et responsabilités, elle s'adresse également aux parents, aux animateurs et animatrices ou aux enseignant-es, tout acteur et actrice éducatif en quête de ressources pour favoriser cet apprentissage essentiel dans un esprit de débat d'idées et de respect des principes démocratiques¹.

Véritable centre de ressources et de formations pouvant s'adresser autant aux plus jeunes qu'aux adultes, Educadroit était initialement structuré autour de dix grands thèmes entendant répondre aux questions que se posent les enfants et les jeunes sur la matière juridique et les inviter à participer activement à la vie sociale et politique. La prégnance des enjeux d'éducation au numérique ont poussé à l'élargissement de ces thèmes à un onzième point clé du programme Educadroit : « Monde numérique, quels droits ? ».

**Profiter du meilleur,
se prémunir du pire**

L'effet démultiplicateur des

Depuis l'automne dernier, le projet Educadroit d'éducation des enfants et des jeunes au(x) droit(s) lancé en 2017 par le Défenseur des droits s'est enrichi d'un nouveau chapitre spécifiquement consacré aux droits dans le monde numérique. Une sensibilisation devenue incontournable que le programme porte en partenariat avec la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi).

outils internet et numériques porte potentiellement autant sur des aspects positifs, comme l'accès aux savoirs et aux loisirs, que sur des aspects pernicioseux comme les atteintes à la vie privée, à la propriété intellectuelle, le harcèlement, l'exposition à de fausses informations. Ce nouveau chapitre de la plateforme Educadroit vise ainsi à mieux faire connaître aux enfants et aux jeunes leur environnement numérique et ses fonctionnements afin qu'ils en profitent pleinement tout en se protégeant contre ses dangers. Les ressources proposées, très diverses, provenant du Clémi, de la BNF, de France Télévision,

d'Hadopi, d'Amnesty international, de l'Unicef, ou encore de jeunes Youtubeur-ses, fournissent des clés pour mieux appréhender :

- le droit à la protection des données personnelles et en particulier des conseils pratiques sur la façon d'exercer ses droits numériques (droit d'accès, droit de rectification, droit à l'oubli, comment faire effacer ses données, savoir ce qui est enregistré sur son compte...);
- le phénomène du cyber-harcèlement, des signes annonciateurs jusqu'aux sanctions (civiles, pénales, éducatives), en passant par les réflexes à adopter lorsqu'on y est confronté ;
- les contenus dangereux (fausses informations, images violentes, etc.);
- la notion de droit d'auteur.

En plus de cet ensemble de ressources, un chapitre du manuel Educadroit est également composé d'une fiche thématique à l'attention de tout adulte qui souhaite se former et s'informer afin d'intervenir auprès de jeunes sur cette thématique, ainsi qu'une fiche pédagogique proposant des activités pour les 6-11 ans et les 12 ans et plus. Enfin, un nouveau panneau intitulé « Monde numérique : quels droits ? » complète désormais l'exposition itinérante *Dessine-moi le droit*, réalisée en partenariat avec Cartooning for Peace, réseau international de dessinateurs et de dessinatrices de presse qui s'engagent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde. ■

En savoir plus : educadroit.fr, point clé « Monde numérique, quels droits ? »

ALLER PLUS LOIN

Educnum avec la CNIL

Une des premières ressources recensées par Educadroit en matière d'éducation au numérique est Educnum.fr, une plateforme d'éducation au numérique pour tous lancée par la CNIL dès 2013 avec un collectif d'acteurs issus du monde de l'éducation, de la recherche, de l'économie numérique, de la société civile, de Fondations d'entreprises et d'autres institutions pour porter et soutenir des actions visant à promouvoir une véritable culture citoyenne du numérique.



Ce collectif Educnum met ainsi lui aussi à disposition du public un ensemble d'outils pédagogiques visant à développer et promouvoir auprès des jeunes un usage responsable des technologies numériques.

En savoir plus : educnum.fr

¹ – Les Francas sont depuis sa création membres du comité de pilotage du site Educadroit.

« Peut-on éduquer en enfermement ? »

À partir de quand, en France, a-t-on commencé à se préoccuper de l'âge des prévenus avant de décider de les enfermer ?

C'est la Révolution française qui la première apporte l'idée qu'on ne peut pas juger un enfant comme on juge un adulte. Mais c'est le Code pénal de 1810 qui consacre juridiquement cette idée. Par deux éléments importants, une peine moins longue, d'une part, et des mesures éducatives, d'autre part.

L'autre changement important concernant la position de la justice en France face à l'enfermement des jeunes va intervenir avec l'ordonnance de 1912 où un seuil est fixé, l'âge de 13 ans, en dessous duquel il devient impossible de mettre un enfant en prison. Il y a eu alors des réflexions très importantes d'où cette idée forte a émergé, sans doute liée à l'âge de la scolarité obligatoire à cette époque (13 ans), et l'image associée insupportable d'un petit écolier pouvant être enfermé.

L'âge de 13 ans est encore valable aujourd'hui en matière de justice. Un livre publié en 1892, *Enfants en prison*, issu d'une enquête menée par Guy Tomel et Henri Rollet mettait en évidence la présence en prison de très jeunes enfants, de 5 ou 6 ans, la plupart pour délit de vagabondage.

Quand la réponse éducative, s'agissant de la justice des mineurs, est-elle devenue prépondérante à celle de l'enfermement ?

À partir du moment où il a été décidé qu'on ne pouvait plus mettre les enfants de moins de 13 ans en prison, et qu'on a donc cherché des alternatives éducatives à la prison, on a placé des enfants dans d'autres collectivités, en internat, qu'on a appelées de différentes façons mais auxquelles on a souvent adjoint le qualificatif de « fermé », comme



Priver les enfants de leur liberté pour les punir ou s'en prémunir est un fait qui a toujours existé en France. L'historien Mathias Gardet, co-auteur avec Véronique Blanchard du récent ouvrage La parole est aux accusés, histoire d'une jeunesse sous surveillance, 1950-1960, fait le point pour Camaraderie sur la justice et l'enfermement des mineurs dans l'histoire.



© DR

PORTRAIT EXPRESS

Mathias Gardet

est historien, professeur des universités en sciences de l'éducation à l'université Paris 8, chercheur à l'Institut d'histoire du temps présent. Il est l'auteur notamment de *Histoire d'une jeunesse en marge* (Textuel, 2016), *Mauvaise graine – Deux siècles d'histoire de la justice des enfants* (Textuel, 2017) et *La Parole est aux accusés, Histoire d'une jeunesse sous surveillance* (Textuel, 2020).

les centres éducatifs fermés, notamment.

Ce ne sont certes pas des prisons, puisqu'ils ne relèvent pas de l'administration pénitentiaire, mais cela reste des solutions d'enfermement, le mot « fermé » venant naturellement en opposition à celui d'« ouvert », comme les « milieux ouverts » qui se sont surtout développés dans les années 1970. Dans les années 1950, on a également créé des lieux de semi-liberté, qui finalement étaient également fermés.

Pour les filles, la solution de l'enfermement est encore plus vraie. On les a certes moins souvent mises en prison historiquement, mais on ne les a pas moins enfermées : les solutions alternatives à la prison pour les jeunes filles, quand notre République s'est affirmée comme laïque, ont consisté

à envoyer les jeunes filles dans des congrégations religieuses cloîtrées. Le fait est bien connu de l'Irlande, à travers le film des *Magdalene sisters*, de Peter Mullan, mais c'était exactement la même chose en France, en particulier dans la congrégation du Bon pasteur, à Angers, et une autre congrégation, Notre-dame de la Charité. Près de 80 % des jeunes filles passées devant les tribunaux allaient en congrégation cloîtrée. Et là, on ne se posait pas la question de l'âge minimum, cela pouvait être de très jeunes filles qui restaient enfermées jusqu'à leur majorité, 21 ans. Elles pouvaient donc rester enfermées 10 ans. Pour un rien. La formule de la « correction paternelle », par exemple, autorisait leur père à les enfermer parce qu'elles étaient trop indépendantes, parce qu'elles sortaient avec un garçon, parce qu'elles avaient été violées...

N'y a-t-il pas eu des assouplissements par la suite, notamment avec l'ordonnance de 1945 ?

Il y a eu des moments où on a pu imaginer autre chose que l'enfermement ou la prison pour les enfants, mais, dans l'ensemble, en France, il y a toujours eu des enfants en prison. Des évolutions ont pu porter sur la forme de cet emprisonnement. Au XIX^e siècle, par exemple, on se dit qu'il ne faut pas mélanger les enfants aux adultes en prison. Plusieurs choses ont été tentées, comme de faire un quartier réservé aux mineurs. Mais alors, il fallait tout doubler : les ateliers, les couloirs, les réfectoires... Ce cloisonnement n'a donc pas été totalement respecté avant les années 1970. Pour les jeunes filles, il y a encore des centrales sans quartier pour mineurs. Il y a eu également l'idée de prisons uniquement pour mineurs, comme celle de la Petite Roquette, en 1830, inspirée des modèles panoptiques, extrêmement compartimentés. Le résultat a été catastrophique, avec un taux de suicide très élevé. Après cette expérience, pendant plus d'un siècle on n'a plus fait de prisons réservées aux mineurs. Nous n'y sommes revenus que dans les années 1990, avec les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM).

Quand il y a eu alternatives, le mot « fermé » a souvent été accolé. On voit aujourd'hui le « succès » des centres éducatifs fermés, dont vingt nouveaux sont en projet actuellement. Or ce mot pose un problème de fond : peut-on éduquer en enfermant ?

L'Ordonnance de 1945 a marqué un changement notable dans le discours, car son préambule pose le postulat éducatif comme réponse avant toute chose. Cette idée avait été et est encore très débattue car

vue par certains comme trop laxiste. Aujourd'hui, avec l'entrée en vigueur en septembre prochain du Code de la justice pénale des mineurs, l'ordonnance de 1945 va totalement disparaître. Quoi qu'il en soit, même si son discours était fort, les juges ont toujours eu du mal à en appliquer les principes : la valeur dominante est restée celle de l'enfermement, même en centres de rééducation, en foyers...

Il y a des périodes de l'histoire où la jeunesse inquiète. Nous sommes

actuellement dans un discours où il faut s'en protéger, une période très sécuritaire avec une montée du discours victimaire et donc de la priorité donnée à la réparation de la victime. Dans ce contexte, difficile de faire passer les mesures éducatives en premier : ces réponses se construisent naturellement sur le temps long, or, pour des électeurs, ce n'est pas assez parlant. ■

Propos de **Mathias Gardet**
recueillis par **Stéphanie Barzasi**

Une réforme de la justice des mineurs qui privilégie le répressif sur l'éducatif



S'inspirant du rapport remis en février 2019 de la mission d'information sur la justice des mineurs menée par les députés Jean Terrier (LRM) et Cécile Untermaier (PS), une réforme de la justice pénale des mineurs a regroupé dans un code à part entière les dispositions en la matière. Le nouveau code pénal des mineurs, adopté le 16 février 2021, entrera en vigueur le 30 septembre prochain.

Maître Myriam Baghouli, avocate au Barreau de Seine-Saint-Denis fait le point pour Camaraderie sur ce texte et son esprit.

La justice des mineurs reposait depuis plus de soixante-quinze ans sur un texte fondateur : l'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. Ce texte de la justice pénale des enfants a été adopté à l'issue de la Seconde Guerre mondiale aux fins d'assurer la protection des enfants. L'accent était mis sur la prévention avec l'idée majeure qu'un enfant qui passe à l'acte est avant tout un enfant en danger.

Or, et alors que toutes les études démontrent qu'il n'y a pas d'augmentation de la délinquance des mineurs, l'esprit de l'Ordonnance de 1945 a été balayé. Le mot « enfant » n'a même pas eu les faveurs du législateur. L'adoption de ce texte a eu lieu sans vote solennel après deux jours de débat dans un hémicycle quasiment vide.

Il faudra désormais compter avec le Code de la justice pénale des mineurs (CJPM), ce qui marque un virage philosophique sans précédent.

Ce nouveau texte qui entrera en vigueur le 30 septembre 2021 s'inscrit dans une logique gestionnaire et comptable : il instaure des procédures accélérées, des délais réduits pour

boucler les dossiers au plus vite sans pour autant que les moyens alloués à la justice des mineurs ne suivent.

Or, le temps de l'enfant n'est pas celui de l'adulte ; c'est un être en construction. Un enfant délinquant est avant tout un enfant en danger, en rupture. Pour l'aider, il faut du temps. C'est d'écoute et de protection dont il a besoin, pas d'une justice expéditive. Il en va aussi de l'intérêt de la victime.

Sanctionner sans accompagner

Ce nouveau Code tend à rapprocher dangereusement la justice des mineurs de celles des majeurs. Ainsi, le Code prévoit une audience dite unique qui permettra, dans de très nombreux cas, de juger les enfants immédiatement tant sur la culpabilité que sur la sanction, sans laisser le temps à l'accompagnement éducatif de pouvoir se faire. Ce système est comparable à celui de la comparution immédiate prévue chez les majeurs (passage de la garde à vue au tribunal pour être jugé immédiatement avec un fort taux d'incarcération) avec les problématiques que cela soulève, témoignant notamment des inégalités sociales.

Sanctionner sans accompagner et sans protéger risque de créer davantage de répétition. Dans 85 % des cas, un jeune suivi par la Protection judiciaire de la jeunesse et un juge des enfants n'est plus délinquant à sa majorité (rapport Lecerf n° 489, pour la commission des lois).

Autre exemple, la détention provisoire et le contrôle judiciaire qui étaient jusqu'à lors censés être l'exception chez les mineurs deviennent possibles dans de nombreux cas.

Il a été reproché trop de lenteur dans la justice des enfants. Or, celle-ci n'est pas imputable aux procédures actuelles, mais au manque de moyens, à l'insuffisance d'éducateurs, de travailleurs sociaux, de greffiers et de magistrats. Les passages à l'acte de certains enfants sont souvent la conséquence de carences bien en amont du pénal, faute de services de prévention et de protection.

Le budget alloué à l'institution judiciaire place la France en queue de peloton des pays européens. Dans les pays dont le PIB par habitant est compris entre 20 000 et 40 000 euros, ce qui est le cas de la France, la moyenne s'établit à 84,13 euros par habitant et à 0,32 % du PIB. Or, la France dépense seulement 69,51 euros soit 0,20 % du PIB (rapport 2020 du Conseil de l'Europe d'évaluation de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice).

Il aurait fallu renforcer les moyens dans les institutions publiques (l'école, la santé, etc.) plutôt que les possibilités de répression. Désormais le répressif prime sur l'éducatif. ■

Myriam Baghouli,
avocate au Barreau de la Seine-Saint-Denis
membre du Syndicat des Avocats de France



En Guinée, une jeunesse avide de démocratie



et de l'Emploi jeune. Il a ainsi incarné la preuve que les jeunes pouvaient participer aux décisions, que l'émancipation de la jeunesse était possible. Car les jeunes, c'est le futur, mais c'est aussi le présent », souligne Alpha Abdoulaye Diallo.

Les jeunes prennent la parole

« Nous voyons aujourd'hui que les jeunes peuvent prendre la parole pour défendre la démocratie. Notamment actuellement, alors que depuis octobre dernier et les dernières élections présidentielles, la situation est tendue politiquement. Tout est totalement bloqué : une réforme constitutionnelle a permis au président de briguer un troisième mandat et depuis, il y a le camp de ceux qui en sont satisfaits et celui des opposants. Il y a eu beaucoup de violence, de dégâts et de pertes de vies humaines. Et ce sont les jeunes qui en ont été les premières victimes du fait de la répression des soulèvements. Beaucoup de jeunes, notamment avec le RAJ-Gui, s'organisent autour du concept de la non-violence et autour de l'idée que le vote est souverain et universel. Le RAJ-Gui, avec d'autres acteurs de la société civile, cherchent à renouer le fil du dialogue. Nous avons rencontré le parti au pouvoir et l'opposition et avons même fait un cahier de doléances. Mais pour le moment, c'est le statu quo. »

En tout état de cause, grâce aux actions du RAJ-Gui, depuis sa création, plus d'un millier de jeunes ont pu prendre leur destin en main. « Nous sommes heureux également d'avoir des partenariats avec des associations en France, notamment avec les Francas, grâce auxquels près de 1000 jeunes ont pu être formés à l'animation socio-culturelle et ont contribué ensuite au sein du RAJ-Gui à la mise en place d'une réglementation du secteur dans le pays. » ■

Propos du **Dr Alpha Abdoulaye Diallo**

recueillis par **Stéphanie Barzasi**

« Il existait un vide face aux attentes de la jeunesse de s'organiser et de se prendre en charge. Lorsque le RAJ-Gui a été créé, il a donc suscité beaucoup d'intérêt de la part de la jeunesse, d'abord, mais aussi de la part des autorités du pays. L'idée était d'amener les jeunes à se prendre en charge vis-à-vis des défis de la société. L'objectif du RAJ-Gui est ainsi de former et d'informer les jeunes sur les questions de développement et de faire en sorte qu'ils s'organisent ensemble sur ces questions », explique le docteur Alpha Abdoulaye Diallo, le président du conseil d'administration du RAJ-Gui.

Le réseau a une couverture nationale : il est présent autant dans les 33 préfectures du pays que dans les 150 communes rurales et les grandes villes. « L'ancrage territorial est très fort », confirme Alpha Abdoulaye Diallo. Via le RAJ-Gui, les jeunes sont ainsi accompagnés dans leur organisation afin qu'ils mènent des actions de façon autonomes et prennent en main leur avenir et celui de leur pays.

La première initiative à avoir émergé de la plate-forme est un

▲ Les jeunes s'organisent en missions d'observation citoyenne et d'éducation électorale pendant les élections. © RAJ-Gui

▼ Dr Alpha Abdoulaye Diallo. © RAJ-Gui



Le Réseau Afrique jeunesse de Guinée, RAJ-Gui, partenaire

des Francas, est une plate-forme composée d'une vingtaine d'associations de jeunesse et d'ONG créée en 2004 pour répondre aux attentes de la jeunesse guinéenne en matière d'aspirations démocratiques. La parole du réseau et des jeunes compte aujourd'hui dans le pays, et la jeunesse prouve ses capacités à participer aux décisions politiques.

mouvement appelé les Facilitateurs de la démocratie, en 2008, qui a très vite pris au sein du RAJ-Gui puis partout dans le pays. « À travers ce mouvement, les jeunes se sont organisés en comités jeunes citoyens alors que se dessinait une transition politique après 24 ans de régime militaire dans le pays, mais qui risquait d'être à nouveau confisquée par les militaires. Le thème central des Facilitateurs de la démocratie était donc l'éducation électorale, l'observation citoyenne des élections, informer les gens sur leurs droits civiques et politiques, sur ce qu'est le pouvoir citoyen, sur le fait que le vote est un droit mais aussi un devoir. Suite à plusieurs forums et rencontres de dialogue entre les générations organisés par le réseau, l'idée était aussi de faire savoir que les jeunes pouvaient participer à ces élections non seulement comme électeurs mais aussi comme personnes éligibles. Qu'ils pouvaient eux aussi être maires, députés, etc. Et l'expérience des Facilitateurs a porté ses fruits car un parti politique est né, le NFD (Nouvelles Forces démocratiques), dirigé par un jeune, Mouctar Diallo. Il est même devenu ministre, notamment de la Jeunesse



^ Lors du premier stage de formation au double diplôme BAFA-Animador del tiempo libre en Catalogne, fin mars 2021.

© Les Francas d'Occitanie

Trampoline, l'animation à l'heure de l'interculturel

Dans le cadre d'un projet européen Interreg Poctefa sur la mobilité et l'employabilité transfrontalière, le Centre régional Information jeunesse (CRIJ) d'Occitanie a proposé à trois fédérations d'éducation populaire, la Ligue de l'Enseignement, Léo Lagrange et les Francas, de prendre en charge le projet Trampoline. Ce projet a pour but de réunir deux diplômes, le BAFA et le diplôme d'animateur du temps libre (Animador del tiempo libre) proposé par les régions espagnoles de Catalogne et d'Aragon. A ce projet se joint également l'Andorre, comme territoire recruteur.

Dans le cadre du projet Trampoline, à l'origine, soixante-quinze jeunes de 18 à 30 ans venant des trois régions (les deux régions espagnoles et l'Occitanie en France) se sont inscrits. En raison de l'épidémie de Covid 19, les stages ont été reportés d'un an et le nombre de stagiaires a été revu à la baisse passant de soixante-quinze à quarante-cinq. Les jeunes devaient être mélangés sur les différents stages proposés, mais les normes sanitaires ont contraint les organisateurs des trois fédérations françaises, ainsi que Oceano Atlantico d'Aragon et Fundesplai de Catalogne à revoir l'organisation en totalité. Ainsi, chaque jeune a dû rester dans sa région d'origine et des séances proposées en distanciel sur trois samedis ont réuni l'ensemble des formateurs et des stagiaires. Trois équipes de formateurs ont été constituées avec un intervenant de chaque région et trois stages ont été organisés en présentiel en Aragon et en Catalogne du 27 mars au 2 avril dernier, et fin juin pour les jeunes français.

Afin de répondre aux normes françaises, les stages sont dirigés par des formatrices françaises, et le nombre de jours de stage est plus important : dix jours pour le stage

de base, seize jours pour le stage pratique obligatoirement en France pendant l'été et huit jours pour le dernier stage fin août. Enfin, un petit mémoire devra être rédigé par les stagiaires à l'issue des formations pour obtenir le diplôme de Monitor del tiempo libre en plus du Bafa.

Les différences de pratiques sont une richesse

Si les jeunes stagiaires français ne pouvaient pas se rendre en Espagne, les formateurs, eux, ont encadré les premiers stages. Ainsi, du 27 mars au 2 avril, deux formateurs des Francas d'Occitanie étaient au centre de Fundesplai à Prat de Llobregat, en Catalogne.

Sur place, les participant·es ont très vite pris leurs marques et lancé une dynamique de groupe, initiée lors des temps visio. Tout au long de la semaine de stage, l'alternance entre théorie et mise en pratique, introduisant une pédagogie active, importante au sein de nos formations, est mise en place. Les différences de pratiques, au sein de l'équipe de formateurs, liées au fait qu'ils soient de deux pays et trois régions différentes, a très vite été un atout et une complémentarité, enrichissant la qualité des temps de formation. Ces temps ont eu lieu principalement en castillan mais également en français et en catalan

afin de prendre en compte l'interculturalité des stagiaires et des formateurs et formatrices. Cette adaptation constante a inconsciemment inculqué aux jeunes, pour leurs futures expériences auprès d'enfants et de jeunes, l'importance d'avoir une vigilance sur les particularités de chacun.e lors des temps d'animation. L'ensemble du groupe, très motivé, a proposé des activités de qualité et montré une capacité de réflexion importante autour des enjeux éducatifs lors des temps de loisirs. Un travail de mémoire de la semaine autour de la pratique de la radio, sous format micro-trottoir mais aussi en photos a été conduit tout au long du séjour. Un fil rouge musical s'est naturellement installé au sein du groupe accompagné par la guitare d'un des stagiaires. Le groupe a même créé un « hymne » de la semaine en composant une chanson dans les trois langues qui retranscrit l'esprit convivial, d'équipe et de partage de valeurs communes qui a présidé tout au long de la semaine. ■

Michel Pujol,
directeur départemental des
Francas des Pyrénées-Orientales,
et **Laetitia Baychère,**
animatrice départementale
des Francas de l'Aude.

Résolution générale

adoptée par l'assemblée générale nationale
de la Fédération nationale des Francas
qui s'est tenue à Paris le 5 juin 2021

Les centres de loisirs : un espace éducatif du quotidien avec les enfants et les familles

Il y a en France 50 000 écoles, 27 000 centres de loisirs périscolaires et plus de 32 000 centres de loisirs extrascolaires. Plus que jamais, face aux fractures sociales, territoriales, économiques, éducatives et culturelles qui se sont creusées encore un peu plus durant la pandémie, les Francas rappellent la place essentielle qu'occupent depuis leur création les centres de loisirs.

Avec les autres espaces éducatifs, au premier rang desquels l'école, les centres de loisirs constituent des espaces éducatifs de droit commun accessibles à tous, laïques, qui assument des fonctions sociales, éducatives et culturelles. Ils agissent dans le cadre d'une intention éducative réfléchie et partagée tout en offrant une place première à la dimension ludique et au plaisir. Leurs modalités de fonctionnement, tout comme les situations proposées à vivre aux enfants et aux adolescent-es, sont au service de cette intention. Lieux de mixité sociale et culturelle, d'apprentissage et de construction du « vivre-ensemble », ils offrent une ouverture au monde, une initiation à la vie collective et favorisent l'inclusion de tous les enfants, y compris ceux à besoins particuliers. Espaces d'expérimentations nouvelles, ils permettent une diversité d'activités et de situations, d'autres modalités d'apprentissage, la construction de projets collectifs et favorisent l'exploration de contenus éducatifs diversifiés et essentiels pour découvrir et vivre le monde. Lieux pour jouer, grandir, s'émanciper, aiguïser son esprit critique, ils permettent de sensibiliser les enfants et les adolescent-es aux enjeux du développement durable à travers des projets concrets de lutte contre la pauvreté, de protection de l'environnement et de transition écologique, de solidarité internationale ou encore de participation et de citoyenneté. Depuis l'apparition de la crise sanitaire en 2020 et ses conséquences sur la vie des enfants, des adolescent-es et de leurs familles, les organisateurs locaux et les animateurs et animatrices des centres de loisirs, professionnels et volontaires, ont fortement contribué à la continuité éducative en s'engageant en première ligne sous des formes variées : mise en place d'accueils solidaires durant les temps péri et extra-scolaires au même titre que les enseignant-es pour les enfants dont les parents étaient mobilisés face au Covid, propositions d'activités numériques de loisirs permettant de conserver un lien avec les enfants, relation privilégiée aux familles et aux parents dans la proximité, développement d'actions solidaires, etc. **La gestion des confinements a confirmé qu'il n'y avait pas d'école sans centre de loisirs et pas de centre de loisirs sans école.**

Dans un contexte profondément dégradé dans lequel les inégalités se sont encore accrues, les Francas constatent aujourd'hui que les besoins éducatifs, sociaux et culturels des enfants et des adolescent-es ont évolué, notamment en termes de suivi de leur scolarité, de relations sociales ou dans la pratique des loisirs.

Les Francas considèrent que les directeurs et les directrices des centres de loisirs éducatifs comme les animateurs et les animatrices ont une place singulière à jouer, en complémentarité de l'école, pour apporter des réponses aux nouveaux enjeux éducatifs émergeant dans un contexte de crises et dans une société exposée aux risques, qu'ils soient écologiques, sociaux, économiques, sanitaires ou sécuritaires.

L'approche territoriale des enjeux éducatifs constitue une perspective à renforcer car elle permet de croiser les regards, les compétences et les expertises de l'ensemble des acteurs concernés. Dans ce défi à relever collectivement, à l'échelle des territoires de vie des enfants et des adolescent-es, chacune des collectivités territoriales doit agir selon ses compétences, qu'elles soient communales, intercommunales, départementales ou régionales. La crise sanitaire a confirmé la nécessité de mobiliser conjointement la communauté éducative et les pouvoirs publics pour appréhender et répondre aux enjeux éducatifs d'aujourd'hui et de demain.

Les Francas s'attachent chaque jour avec les collectivités territoriales à construire des complémentarités et des convergences éducatives en mobilisant une grande diversité d'acteurs et d'actrices éducatifs, sociaux et culturels sur les territoires. Ils revendiquent pour cela que la place des centres de loisirs éducatifs et la mission des animateurs et animatrices au sein de la communauté éducative soient mieux et davantage reconnues et valorisées. Ils s'engagent à participer à la construction de projets éducatifs concertés, articulant les compétences des différentes collectivités territoriales, des Caisses d'allocations familiales et de l'État. ■

Des bouquins solidaires pour l'été !

Comme chaque année depuis près de vingt ans, les éditions Rue du monde organisent leur « été des bouquins solidaires » au profit du Secours populaire du 17 juin au 15 août. Le principe ? Tout acheteur dans le réseau des 400 librairies associées d'un des livres de l'opération contribue à la dotation de livres qui seront distribués aux « Oubliés des vacances », auxquels le Secours populaire offre une journée de dépaysement en août à l'occasion de la Journée des oubliés des vacances. Cette année, Rue du monde a prévu trois livres d'activités d'Aleksandra et Daniel Mizielinski pour découvrir, dessiner, inventer, réfléchir, jouer... : *Cartes*, *Sous Terre* et *Sous l'eau*. Trois grands succès des éditions Rue du monde réédités pour l'occasion.

En plus d'être ludiques et de regorger de connaissances, ces livres sont beaux ! ■

Cartes : édition revue et augmentée de 50 % de pays en plus.

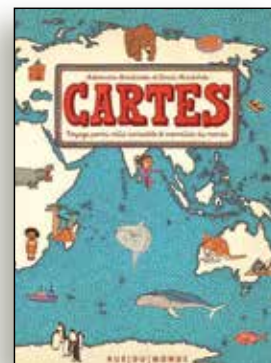
Joyeuse et hétéroclite, elle concentre une sélection des grandes et des petites merveilles du monde : faune, flore, monuments et personnages célèbres, coutumes, spécialités...

Les décors de 64 pays sont plantés au travers des 6 000 vignettes qui peuplent cet album foisonnant, à la manière des cartes d'autrefois.

Dès 7 ans et pour tous • 152 p. • 28 €

Sous Terre, Sous l'eau : ce grand format offre deux entrées. Un côté pour découvrir les secrets de la vie souterraine et un autre pour le monde sous-marin. Des méandres d'une fourmière à celui d'une mine de fer, du circuit des eaux usées au métro d'une grande capitale, le voyage est infini !

Dès 8 ans et pour tous • 112 p.

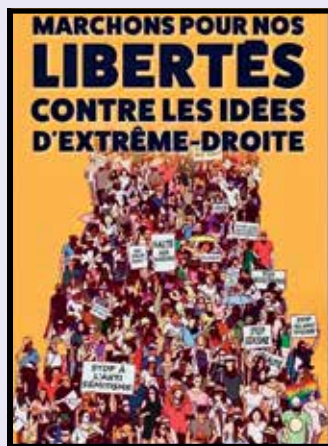


Pour les libertés et contre les idées d'extrême droite !

Face au climat de haine, raciste et attentatoire aux libertés individuelles et collectives qui se développe, la Fédération nationale des Francas a décidé de se joindre à l'Appel pour les libertés lancé par un ensemble de partenaires de la société civile, syndicats, associations et collectifs, médias et organisations politiques.

Ne pouvant plus accepter « que celles et ceux qui subissent haine, discrimination, et injustice soient aujourd'hui accusés de racisme et jetés en pâture par l'extrême droite », « que la lutte contre les actes terroristes, que nous condamnons fermement, s'accompagne d'amalgames honteux », « que nous militantes et militants politiques, syndicaux, associatifs soyons montrés du doigt alors que chaque jour ce gouvernement déroule un tapis rouge à l'extrême droite avec ses lois réactionnaires et liberticides », les organisations signataires ont décidé de co-construire ce combat dans la durée. ■

Lire l'Appel pour les libertés : appelpourleslibertes.com



Calendrier*

- ★ **21 juin** : Lancement de « Aux œuvres citoyen.nes ! »
- ★ **30 juin au 25 juillet** : 7^e édition de Partir en livre, sur le thème Mer et merveilles – partir-en-livre.fr
- ★ **6, 7 et 8 août** : Nuits des étoiles afastronomie.fr/les-nuits-des-etoiles
- ★ **Toute l'année et tout l'été** : le Cyber r@llée scientifique cyberallyefrancas.fr
- ★ **Tout l'été** : C'est mon patrimoine cestmonpatrimoine.culture.gouv.fr
- Le programme Transat de résidences d'artistes des ateliers Médicis soutenus par le ministère de la Culture : ateliersmedicis.fr/label/transat-le-festival-d-ete-des-residences-d-artistes-17254
- Écoutez Radio Francas lesradiosfrancas.fr

Dans le dossier
du prochain numéro

Le centre de loisirs éducatifs, acteur de son territoire

Pour les Francas, le centre de loisirs éducatif est un espace éducatif qui entretient une relation particulière avec son territoire, qui est surtout celui des enfants et des adolescent-es qu'il accueille tout au long de l'année. Le centre de loisirs éducatif occupe une place privilégiée pour offrir aux enfants des expériences de découvertes, de vie et de mobilités dans leur espace de proximité.

A travers des démarches éducatives ouvertes sur l'environnement proche du centre de loisirs, les équipes jouent un rôle important pour identifier les espaces d'expression, d'implication et de participation des enfants et des adolescent-es à la vie locale. ■



Retrouvez-nous
sur Facebook :
Les Francas
et sur twitter :
@FrancasFede

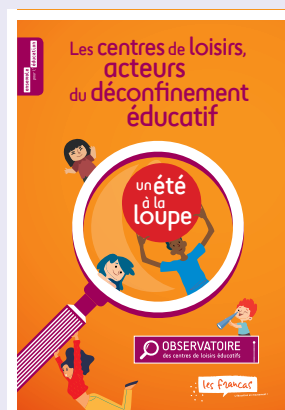
Résultats de l'Observatoire 2021 À l'heure du déconfinement, les centres de loisirs mobilisés

123 centres de loisirs éducatifs volontaires répartis sur l'ensemble du territoire national ont participé à l'enquête 2020 de l'Observatoire des centres de loisirs éducatifs animés par la Fédération nationale des Francas. Réalisée de novembre 2020 à avril 2021, cette enquête a regardé à la loupe l'activité des centres de loisirs éducatifs durant l'été 2020. Rappelons que l'été 2020 des centres de loisirs s'est tenu dans un contexte de lutte contre la pandémie de Covid-19 qui sévit depuis le début de la même année.

Ce rapport de l'Observatoire présente un grand nombre d'enseignements à commencer par la grande adaptabilité dont ont su faire preuve les organisateurs et leurs équipes. Des nombreuses contraintes sont nées des initiatives qui ont eu le mérite de lancer des dynamiques nouvelles dans les démarches pédagogiques, dans la relation aux enfants et aux parents. Tous ces enseignements sont précieux à quelques jours de l'ouverture des séjours estivaux 2021 dans les centres de loisirs éducatifs.

Retrouvez la publication

« Un été à la loupe » à l'adresse suivante :
centredeloisirseducatif.net/node/2042



Faire valoir ce que de droit

L'accès aux droits, la participation, l'intelligence collective sont trois piliers des engagements de Claire Hédon, Défenseure des droits depuis le 22 juillet 2020, après un investissement de vingt-huit ans au sein du Mouvement ATD Quart Monde.



© Mathieu Dèmetre

Lorsque le poste de Défenseure des droits lui a été proposé pour prendre la suite de Jacques Toubon, Claire Hédon en a d'abord été surprise. Mais elle y a finalement vu très vite le prolongement de ses actions et convictions engagées depuis vingt-huit ans au sein du Mouvement ATD Quart Monde, qu'elle présidait depuis 2015. Une suite logique.

« Ce qui m'a tout de suite frappée et attirée quand j'ai rencontré le Mouvement ATD Quart Monde, en Thaïlande, à Bangkok, dans les années 1990, c'est leur regard porté sur la pauvreté en termes de non-accès aux droits. » Pour l'ancienne étudiante en droit, devenue journaliste après être passée par l'École des hautes études en sciences de l'information et de la communication, le prestigieux CELSA, cette optique opérait un changement de

paradigme. « Dans notre société, quand on voit une personne en situation de précarité, on a tendance à se demander ce qu'elle a raté dans sa vie. Après les années passées à ATD Quart Monde, mon analyse est que c'est la société qui a échoué vis-à-vis d'elle, parce que cette personne n'a pas pu faire valoir ses droits. Le droit à l'éducation, l'accès à la santé, au travail, au logement... »

Née dans une famille « engagée, préoccupée par le souci de l'autre », mais plutôt favorisée, Claire Hédon ne connaissait pourtant pas personnellement ces questions d'accès aux droits et de précarité. Mais, « très vite, à la fin de mes études, j'ai eu envie d'être utile, de m'investir. J'ai d'ailleurs voulu ne pas rester dans mon milieu, aller voir ailleurs ». Une curiosité assouvie par son métier de journaliste, notamment à Radio France internationale (RFI), et par son engagement parallèle au sein d'ATD Quart Monde.

Son attachement à l'association est intrinsèquement lié à cette question d'accès aux droits, doublé d'une autre tout aussi cardinale : la participation des personnes

concernées. « La question de la participation est essentielle. J'y ai vu l'apport bénéfique dans les processus de décision. Il faut arrêter de décider pour les gens. C'est contre-productif. Les personnes en situation de précarité disent toutes qu'elles n'ont jamais rien choisi : leur orientation scolaire par exemple, etc. La pauvreté est un non-choix. »

Lutte contre les discriminations et accès aux services publics

Aujourd'hui garante du respect des droits et libertés, elle ne déroge pas à ces attentions. Au nombre des priorités de sa mission, les questions relatives aux droits de l'enfant. Notamment en matière de participation et d'expression. « J'ai été frappée par le nombre de demandes concernant le harcèlement scolaire, qui peut prendre des proportions

extrêmes via les réseaux sociaux. Chaque fois, les enseignants, directrices ou directeurs sont étonnés de ce que l'enfant parle tard. Cela doit nous amener à réfléchir : si l'enfant n'a jamais eu dans son établissement d'espaces de parole, comment voulez-vous que le jour où il est en grande difficulté il vienne parler ? »

D'autres constats forts vont guider les chantiers à venir de la Défenseure des droits. La lutte contre les discriminations, en particulier, qui l'a incitée à lancer depuis trois mois une plateforme en ligne dédiée. La discrimination liée à l'origine y arrive en tête des sollicitations. Mais pas seulement. « Je suis étonnée du nombre de situations de discriminations concernant des femmes qui, de retour de congé maternité, ne retrouvent pas leur poste ou pas leur salaire. » De même sur la question du handicap : « Sur l'aménagement du poste de travail, nombre d'employeurs n'ont pas conscience que ce n'est pas si compliqué de le mettre en place. » La plateforme a donné une meilleure visibilité au rôle de l'institution en matière de lutte contre les discriminations. Néanmoins, « ce n'est pas suffisant. Il nous faut un observatoire qui nous permette de les quantifier, ainsi que de larges campagnes d'information auprès du grand public ».

Il faut arrêter de décider pour les gens. C'est contre-productif. Les personnes en situation de précarité disent toutes qu'elles n'ont jamais rien choisi.

Les questions d'accès aux services publics sont un autre point d'attention important. « La dématérialisation est une chance car elle simplifie les démarches, mais quand des bugs informatiques se produisent, que vous n'avez pas coché la bonne case d'un formulaire ou que votre situation est complexe, ça devient kafkaïen ». Or cela concerne tout un chacun, de la demande de RSA à celle de la carte grise, en passant par les droits à la retraite. « Mon prédécesseur avait rendu un rapport sur la dématérialisation, pointant qu'il fallait maintenir un accueil physique et téléphonique pour le public. Nous ferons un point en fin de l'année parce que je souhaite faire un suivi de nos avis. » Accéder à ses droits est un gage d'apaisement social. « Nos délégués bénévoles disent avoir en face d'eux des réclamants encore plus découragés qu'avant, qui sont soit abattus, soit en colère. Cette difficulté d'accès aux services publics mine la confiance dans notre société, dans notre démocratie. » ■

Propos de **Claire Hédon**
recueillis par **Stéphanie Barzasi**